



## **Argumentaire des centrales syndicales dans le cadre des consultations prébudgétaires 2023-2024 du ministre des Finances du Québec**

Mémoire présenté par :

La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

La Confédération des syndicats nationaux (CSN)

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

La Centrale des syndicats démocratiques (CSD)

**Février 2023**



## Table des matières

<b>Introduction</b> .....	<b>3</b>
<b>1. Fiscalité et finances publiques</b> .....	<b>4</b>
1.1 Évolution de la conjoncture économique et impact sur les finances publiques .....	4
1.2 La dette publique est sous contrôle .....	5
1.3 Commentaires sur la reconduction du Fonds des générations et la proposition de baisses d'impôt des particuliers .....	7
▪ Reconduction du Fonds des générations pour 10 ou 15 ans .....	8
▪ Baisse d'impôt des particuliers .....	9
<b>2. Réinvestir dans les services publics : prévenir l'essoufflement total du personnel et l'atteinte de point de rupture dans les réseaux</b> .....	<b>13</b>
2.1 Constat : services publics sous haute tension et besoins criants .....	13
▪ Santé et services sociaux .....	14
▪ Éducation et enseignement supérieur.....	16
▪ Services de garde éducatifs à la petite enfance.....	17
▪ Secteur communautaire .....	18
2.2 Épuisement généralisé dans les réseaux .....	19
▪ Des répercussions à prévoir à moyen terme.....	19
▪ Faire face aux autres défis .....	20
2.3 Responsabilités de l'État comme employeur .....	21
2.4 Dépenser mieux et agir sur le plan des revenus .....	22
▪ Dépenser mieux .....	22
▪ Agir sur le plan des revenus.....	24
<b>3. Des perspectives économiques détériorées</b> .....	<b>25</b>
3.1 Ralentissement économique et inflation : une route cahoteuse à l'horizon .....	25
▪ L'inflation et la politique monétaire : des mécanismes à approfondir .....	26
▪ Les salaires ne sont pas la cause de l'inflation .....	27
▪ Les mesures de lutte à l'inflation : insuffisantes et mal adaptées .....	29
3.2 Une politique de développement économique .....	30
▪ Lutte contre les changements climatiques et politiques énergétiques .....	31
▪ Hydroélectricité : un outil de développement mais pas à n'importe quel prix .....	32
▪ Pour un débat public .....	33

▪ Transition juste et un nécessaire dialogue social .....	34
3.3 Autonomie accrue de certains secteurs stratégiques : encore du travail à faire .....	35
▪ Une relocalisation difficile des chaînes de production .....	35
<b>4. Répondre aux besoins et aux aspirations des travailleuses et des travailleurs .....</b>	<b>38</b>
4.1 Protéger l'employabilité et la mobilité de la main-d'œuvre : une question de principe.....	38
▪ Les pénuries de main-d'œuvre .....	39
▪ Le portrait de la main-d'œuvre .....	42
▪ Les transitions socioéconomiques .....	43
4.2. La formation de la main-d'œuvre.....	45
4.3 Les travailleurs et les travailleuses expérimentés.....	46
4.4 Les travailleuses et les travailleurs issus de l'immigration.....	47
4.4 Le niveau de vie et conditions de travail.....	50
<b>Conclusion .....</b>	<b>53</b>
<b>Liste des recommandations.....</b>	<b>54</b>

## Introduction

Si l'année 2022 a permis de renouer avec une certaine normalité postpandémique, c'est sur un tout autre registre qu'on se souviendra de la dernière année : le retour de l'inflation. La hausse des prix, atteignant des sommets inégalés depuis une trentaine d'années, est venue bouleverser la conjoncture économique dans laquelle le ministère des Finances du Québec doit aujourd'hui préparer le budget.

Le gouvernement, fraîchement réélu, met aujourd'hui de l'avant des orientations budgétaires et fiscales posant de sérieux risques pour le financement des services publics et des programmes sociaux. La proposition de baisses d'impôts et le maintien de la politique de remboursement proactif de la dette publique priveraient le trésor public de ressources essentielles pour réinvestir dans les services à la population et faire face aux nombreux défis du Québec, notamment celui de la lutte aux changements climatiques.

Si, à la fin des années 1990, l'état des finances publiques pouvait justifier la priorisation d'un certain assainissement, la situation s'est complètement renversée depuis une vingtaine d'années. En effet, alors que ces dernières se sont grandement améliorées au cours des deux dernières décennies, les services publics, eux, écopaient à répétition des coupures, des restrictions budgétaires et d'effectif. Aujourd'hui, la crise qui doit retenir l'attention et devenir la priorité gouvernementale n'en est pas une de finances publiques mais plutôt de celle qui touche durement l'ensemble des services publics.

En matière de développement économique, le gouvernement semble mettre beaucoup d'espoir sur les ressources énergétiques renouvelables du Québec. Les signaux lancés sont contradictoires et les enjeux sont multiples; au premier chef, la décarbonation du Québec et la protection de l'environnement. Une grande discussion collective doit se tenir sur l'avenir énergétique du Québec.

En parallèle, le gouvernement doit poursuivre ses efforts pour assurer une autonomie accrue de certains secteurs stratégiques et pour maintenir et accroître la diversité du tissu économique québécois qui en constitue l'une des forces. L'autre atout, ce sont ses travailleurs et ses travailleuses. Ceux-ci œuvrent aujourd'hui dans un contexte de pénuries de main-d'œuvre et font face à de multiples transformations des emplois. Tout ce contexte requiert un accompagnement constant, notamment en termes de formation.

Dans le cadre de ce mémoire, les quatre centrales syndicales, qui représentent ensemble plus de 1,2 million de travailleurs et de travailleuses, présentent diverses demandes et propositions au gouvernement. Elles ont pour objectif de faire du Québec une société prospère, juste, respectueuse de l'environnement et qui offre à chaque personne une réelle possibilité de mener une vie pleinement satisfaisante et épanouissante.

Le mémoire est divisé en quatre sections. La première traite des finances publiques du Québec et de la fiscalité. La seconde fait le point sur l'état des services publics et sur les difficultés qui sont vécues par les hommes et les femmes qui y œuvrent. La troisième porte sur les nombreux enjeux de développement économique. Finalement, la dernière section aborde les défis actuels du marché du travail et des attentes des travailleurs et des travailleuses pour une formation qualifiante et accessible.

# 1. Fiscalité et finances publiques

## 1.1 Évolution de la conjoncture économique et impact sur les finances publiques

La période récente a été fertile en événements économiques et politiques qui rendent les projections économiques et budgétaires plus incertaines qu'à l'accoutumée. Au sortir de la phase la plus intense de la pandémie se sont manifestés des chocs de demande et d'offre qui ont poussé l'inflation à la hausse à compter de 2021. Dans un premier temps, les banques centrales ont considéré qu'il s'agissait d'un phénomène temporaire et se sont abstenues d'intervenir. Au printemps 2022, le conflit entre l'Ukraine et la Russie a provoqué une augmentation des prix de plusieurs produits de base (hydrocarbures, blé, nickel, etc.), ce qui a ajouté aux pressions inflationnistes au niveau mondial. Devant la persistance d'une inflation élevée, les banques centrales, dont la Banque du Canada, ont relevé de façon marquée leurs taux d'intérêt directeurs, afin de mettre un terme à la flambée inflationniste. Cette stratégie fait en sorte qu'après la forte croissance économique de 2021 et du début 2022, un ralentissement économique est attendu dans plusieurs pays en 2023, y compris au Canada et au Québec.

Depuis l'an dernier, le ministère des Finances du Québec a révisé à la baisse ses prévisions de croissance économique. Le budget 2022-2023 tablait sur une croissance du PIB réel de 2,0 % en 2023, mais le Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du mois d'août 2022 a ramené la prévision de croissance économique à 1,7 %. La situation économique ayant continué de se détériorer, le scénario de référence de la mise à jour économique et financière du 8 décembre 2022 prévoit une croissance du PIB réel de 0,7 % en 2023 (la croissance économique attendue au Canada et aux États-Unis est respectivement de 0,8 % et 0,6 %<sup>1</sup>). Malgré le ralentissement économique attendu, le taux de chômage devrait demeurer faible, puisque la rareté de main-d'œuvre persiste dans plusieurs secteurs de l'économie. Le ministère des Finances, de même que les prévisionnistes, s'attendent à un ralentissement économique qui pourrait durer jusqu'au troisième trimestre de 2023. La Banque du Canada devrait alors être en mesure de réduire son taux d'intérêt directeur, puisque le problème de l'inflation élevée sera vraisemblablement en grande partie vaincu à ce moment-là.

En dépit de la détérioration des conditions économiques et du ralentissement économique prévu en 2023, le cadre financier présenté dans la mise à jour économique et financière est beaucoup plus favorable que ce que laissait entrevoir le budget 2022-2023. Le budget de l'an dernier prévoyait un déficit budgétaire après versement au Fonds des générations et utilisation de la réserve de stabilisation de 6,13 G\$ en 2021-2022, alors que la mise à jour prévoit un équilibre budgétaire pour cet exercice budgétaire.

Ce revirement de situation s'explique par plusieurs facteurs : la forte croissance économique et la croissance de l'inflation sont venues gonfler les revenus du gouvernement (3,37 G\$ de plus); les dépenses de portefeuilles ont été moindres que prévu (3,92 G\$ de moins); le service de la dette et le versement au Fonds des générations n'ont été que marginalement supérieurs à ce qui était prévu.

---

<sup>1</sup> Dans la mise à jour économique et financière de décembre 2022, le ministère des Finances présente aussi un scénario alternatif où l'éventualité d'une récession est prise en compte. Ce scénario projette un recul de 1,0 % du PIB réel. Toutefois, ce choc se traduirait par une croissance économique plus élevée que dans le scénario de base pour les années 2025 et 2026.

En 2022-2023, le déficit budgétaire au sens des comptes publics (avant versement au Fonds des générations et utilisation de la réserve de stabilisation) est prévu à 1,97 G\$, alors que le budget 2022-2023 anticipait un déficit budgétaire de 3,0 G\$. Toujours en 2022-2023, le déficit budgétaire prévu après versement au Fonds des générations est désormais de 4,78 G\$ plutôt que de 6,45 G\$<sup>2</sup>.

Par la suite, de 2023-2024 à 2026-2027, le solde budgétaire au sens des comptes publics, le vrai solde budgétaire, devrait osciller autour de 2,0 G\$, une amélioration notable par rapport aux prévisions du budget 2022-2023, malgré le ralentissement économique prévu pour 2023. Cela permet de constater que les faibles déficits budgétaires projetés par le gouvernement à compter de 2023-2024 sont entièrement imputables aux versements au Fonds des générations.

Au final, la mise à jour du cadre financier confirme la bonne santé financière du gouvernement du Québec au sortir de la pandémie et dans le contexte inflationniste actuel. De plus, le gouvernement estime que les provisions pour risques économiques de 8 G\$ d'ici 2026-2027 lui permettront de pallier les effets d'un ralentissement économique plus fort que prévu. Le gouvernement a donc les marges de manœuvre nécessaires pour agir sur divers fronts : réinvestissements dans les services publics et les programmes sociaux, mise en œuvre d'initiatives structurantes pour assurer la croissance économique, lutte aux changements climatiques, etc. Déjà, la bonne situation des finances publiques a permis au gouvernement d'aller de l'avant avec certains engagements pris lors de la campagne électorale (l'impact financier des mesures annoncées par la mise à jour de décembre 2022 est de 13,9 G\$ d'ici 2026-2027, dont 5,4 G\$ en 2022-2023)..

## 1.2 La dette publique est sous contrôle

La bonne santé financière du gouvernement concerne non seulement l'évolution du solde budgétaire, mais aussi celle de la dette publique et du service de la dette. Voici quelques indicateurs qui témoignent du fait que l'endettement du gouvernement du Québec ne pose pas de problème particulier :

- Le gouvernement a atteint sa principale cible de remboursement de la dette publique plusieurs années à l'avance. La cible d'un ratio dette brute/PIB d'au maximum 45 % en 2025-2026 que le gouvernement s'est fixé a été atteinte une première fois en 2019-2020, le ratio s'établissant à 43,5 %. Ensuite, en raison de la pandémie, le ratio est remonté à 46,8 % en 2020-2021, pour ensuite redescendre à 41,8 % dès 2021-2022. Le ministère des Finances prévoit actuellement que le ratio sera inférieur à 40 % à compter de 2024-2025<sup>3</sup>.
- En raison de la baisse tendancielle des taux d'intérêt qu'on observe depuis quelques décennies, le poids du service de la dette a beaucoup diminué, malgré la croissance de la dette publique. L'augmentation récente des taux d'intérêt décrétée par les banques centrales afin de lutter contre l'inflation change peu de choses à ce constat, d'autant plus que des baisses de taux d'intérêt sont

---

<sup>2</sup> En 2022-2023, sans les initiatives additionnelles annoncées depuis mars 2022, notamment celles du Bouclier anti-inflation, le gouvernement aurait pu réaliser l'équilibre budgétaire au sens de *la Loi sur l'équilibre budgétaire*. Rappelons que cette année-là, le coût du nouveau montant ponctuel pour le coût de la vie est de 3,51 G\$ et celui de la bonification du soutien des aînés est de 1,54 G\$. Le coût total de ces deux mesures est supérieur au déficit budgétaire après versement au Fonds des générations prévu pour 2022-2023.

<sup>3</sup> MINISTÈRE DE FINANCES DU QUÉBEC, *Le Point sur la situation économique et financière du Québec*, p. E.10, 8 décembre 2022.

déjà prévues pour le deuxième semestre de 2023<sup>4</sup>. À preuve, la mise à jour de décembre 2022 estime que le ratio service de la dette/PIB demeurera stable d'ici 2026-2027 (il représentera respectivement 1,71 % en 2021-2022 et 1,77 % en 2026-2027). Rappelons que le ratio service de la dette/PIB était de plus de 4,4 % en 1994-1995.

- Le ratio dette nette/PIB du gouvernement du Québec est inférieur à celui du gouvernement de l'Ontario depuis quelques années. Au 31 mars 2022, le ratio dette nette/PIB du Québec était de 38,1 % alors que celui de l'Ontario était de 39,8 %. De plus, depuis 2017, les taux d'intérêt sur les titres à échéance de 10 ans du Québec présentent un écart favorable variant entre 0,0 et 7,5 points centésimaux sur les taux d'intérêt équivalents en Ontario (en décembre 2022, cet écart favorable était d'environ 2 points centésimaux).
- Au 31 mars 2022, le ratio dette nette/PIB du gouvernement fédéral était de 49,3 %, un niveau passablement supérieur à celui du gouvernement du Québec. Cela s'explique notamment par le recours à l'endettement plus important du gouvernement fédéral pendant la crise de la COVID-19.
- Au 31 mars 2022, le passif du gouvernement au titre des régimes de retraite était de 116,6 G\$, mais puisque le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) s'élevait à 107,0 G\$, le passif net au titre des régimes de retraite était de 9,6 G\$. À cette date, le FARR représentait donc 87 % des obligations actuarielles du gouvernement à l'égard des régimes de retraite. À compter de 2025-2026, les sommes accumulées dans le FARR en viendront à excéder le passif du gouvernement au titre des régimes de retraite. Les besoins d'emprunt du gouvernement et la dette directe consolidée (dette du gouvernement sur les marchés financiers) seront alors réduits par l'utilisation de FARR pour payer les prestations de retraite.
- En novembre 2022, les cotes de crédit du Québec, tant chez Moody's que chez Standard & Poor's, étaient supérieures à celles de l'Ontario et de l'Alberta. Parmi les grandes provinces, seule la Colombie-Britannique devançait le Québec.
- Les administrations publiques du Canada (fédérale, provinciales et municipales) ont globalement le ratio dette nette/PIB le plus faible des pays du G7. En 2022, le ratio dette nette/PIB du Canada était de 30,5 %<sup>5</sup> tandis que celui du G7 et du G20 était respectivement de 95,6 % et de 90,7 %. Pour

---

<sup>4</sup> Dans son récent livre, l'économiste Olivier Blanchard note que malgré le resserrement monétaire actuel, les taux d'intérêt sont encore très bas comparativement à leur niveau historique. Il soutient que lorsque la bataille contre l'inflation sera chose du passé, les taux d'intérêt réels seront de nouveau très faibles, comme c'était le cas avant la pandémie. Il considère que cette réalité doit amener les gouvernements à repenser le rôle de la politique monétaire et de la politique fiscale et budgétaire (Olivier BLANCHARD, *Fiscal Policy Under Low Interest rates*, The MIT Press, 2022).

<sup>5</sup> En 2022, le ratio dette nette/PIB est plus faible dans l'ensemble des administrations publiques canadiennes qu'au Québec, notamment parce que le ratio moyen des provinces est de 31,3 %, comparativement au ratio de 38,1 % du Québec (par exemple, les ratios dette nette/PIB de la Colombie-Britannique et de l'Alberta sont respectivement de 15,9 % et de 16,2 %). Pour ce qui est des comparaisons internationales, seule la partie capitalisée des régimes de retraite des employé-e-s des administrations publiques est prise en compte.



les pays du G7, on observait les ratios suivants : 47,7 % en Allemagne, 75,3 % au Royaume-Uni, 94,7 % aux États-Unis, 100,3 % en France, 135,4 % en Italie et 172,6 % au Japon<sup>6</sup>.

### **1.3 Commentaires sur la reconduction du Fonds des générations et la proposition de baisses d'impôt des particuliers**

Dans leur mémoire prébudgétaire de l'an dernier, les centrales syndicales avaient demandé au ministre des Finances de tenir des consultations publiques ou, à tout le moins, une commission parlementaire sur la gestion de la dette publique et sur le retour à l'équilibre budgétaire. En cela, elles ne faisaient que répondre à une ouverture du ministre des Finances lui-même. Effectivement, dans le budget 2020-2021, il ouvrait la porte à une réflexion sur la question de la réduction de la dette, et plus généralement sur les moyens d'améliorer l'équité intergénérationnelle. Une telle réflexion était rendue nécessaire en raison de l'atteinte imminente de la principale cible d'endettement du gouvernement, soit un ratio dette brute/PIB de 45 %. Les centrales syndicales souhaitaient que les organisations de la société civile soient consultées sur cet enjeu majeur puisque rien n'était prévu pour la suite des choses après l'atteinte des cibles d'endettement de 2025-2026.

La *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations* de 2006 tirant sa légitimité du Forum des générations organisé par le gouvernement Charest en 2004, il n'était que normal de procéder à des consultations larges sur cette question. Cependant, le ministre des Finances et le gouvernement actuel ont rejeté la tenue d'une consultation publique ou d'une commission parlementaire sur cette question, préférant consulter exclusivement des expertes et des experts triés sur le volet, essentiellement des économistes proches du gouvernement. Comme on pouvait s'y attendre, ceux-ci on conclut qu'il était opportun de continuer à rembourser la dette publique via le Fonds des générations. Il n'en fallait pas plus pour que le gouvernement annonce, dans le cadre du budget 2022-2023, qu'il entendait prolonger le Fonds des générations pour encore 10 ou 15 ans, les détails devant être annoncés à l'occasion du dépôt du budget 2023-2024.

Lors de la campagne électorale, la Coalition Avenir Québec (CAQ) a précisé sa position concernant l'avenir du Fonds des générations. Le gouvernement nouvellement élu a annoncé qu'il entendait plafonner à 3 G\$ par an les versements au Fonds des générations (remboursement de la dette) et que l'excédent des revenus dédiés au Fonds des générations financerait la baisse d'impôt des particuliers annoncée par la CAQ en campagne électorale, une diminution d'impôt dont le coût total sera de 1,7 G\$ en 2023-2024. Cette décision improvisée visait clairement à contrer les propositions de baisses d'impôt de deux autres partis politiques, le Parti Libéral du Québec et le Parti Conservateur du Québec.

Les centrales syndicales du Québec s'inscrivent en faux contre les propositions du gouvernement nouvellement élu, tant en ce qui concerne la prolongation du Fonds des générations pour une période de 10 ou 15 ans qu'en ce qui concerne les baisses d'impôt des particuliers financées par une partie des revenus actuellement dédiés au Fonds des générations.

---

<sup>6</sup> INTERNATIONAL MONETARY FUND, *Helping People Bounce Back*, Fiscal Monitor, october 2022, p. 51.

- **Reconduction du Fonds des générations pour 10 ou 15 ans**

Les centrales syndicales estiment que la reconduction du Fonds des générations pour 10 ou 15 ans est une erreur, puisque le service de la dette et la dette publique ont beaucoup diminué en proportion du PIB lors des dernières années, faisant en sorte que l'endettement du gouvernement québécois n'est pas problématique.

Nous avons vu précédemment que la principale cible que le gouvernement s'est donnée est d'ores et déjà atteinte, bien avant l'échéance initiale de 2025-2026 (le ratio dette brute/PIB est déjà inférieur à 45 %). Aussi, la dette nette du Québec en proportion du PIB est légèrement inférieure à celle de l'Ontario, le moteur économique du Canada auquel le gouvernement caquiste compare constamment la performance économique du Québec. Or, ni l'Ontario, ni aucune autre province canadienne ne procèdent au remboursement proactif de leurs dettes publiques à partir de revenus budgétaires courants. Par ailleurs, le poids du service de la dette en proportion du PIB, le déterminant le plus important de la soutenabilité de la dette publique, a beaucoup diminué lors des dernières décennies en raison de la baisse tendancielle des taux d'intérêt, situation qui devrait persister lors des prochaines années selon les macroéconomistes. De plus, au niveau international, le Fonds monétaire international estime que la dette nette des administrations publiques canadiennes est la plus faible des pays développés, tant du G7 que du G20, et de loin. Le gouvernement québécois occulte depuis des années la réalité du faible endettement relatif des contribuables québécois par rapport aux autres pays développés.

Les centrales syndicales estiment que pour maintenir sa bonne situation financière dans l'avenir, le Québec devrait simplement réaliser l'équilibre budgétaire au sens des comptes publics en période de croissance économique et laisser le ratio dette publique/PIB diminuer progressivement en fonction de la croissance du PIB, sans rembourser la dette de façon proactive afin d'accélérer cette tendance.

La dette publique du gouvernement ne présentant plus de problème particulier, le gouvernement doit s'attaquer aux vraies priorités de la population québécoise, ce qui implique de cesser de verser des revenus dédiés au Fonds des générations (remboursement de la dette) et d'utiliser ces sommes au financement des services publics et des programmes sociaux de même qu'au soutien de l'économie<sup>7</sup>. Cela permettrait de bonifier le financement de plusieurs missions importantes de l'État québécois, d'autant plus que depuis plusieurs années maintenant, les revenus dédiés au Fonds des générations sont substantiels (le gouvernement a versé 3 617 G\$ au Fonds des générations en 2021-2022). Les services publics et les programmes sociaux où des réinvestissements sont nécessaires sont nombreux, comme en témoignent chaque jour les médias.

Pour justifier le maintien du Fonds des générations, le gouvernement évoque, notamment, la nécessité d'assurer l'équité intergénérationnelle. Cet argument était sans doute valable il y a 20 ou 30 ans, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. La baisse tendancielle des taux d'intérêt fait en sorte que le risque inhérent à la dette publique est désormais beaucoup plus faible. En raison de taux d'intérêt faibles par rapport aux décennies antérieures, le gouvernement peut absorber une croissance importante de la

---

<sup>7</sup> Rappelons d'ailleurs que plusieurs des revenus actuellement dédiés au Fonds des générations finançaient auparavant des dépenses de programmes (il en va ainsi des 500 M\$ de la taxe sur les boissons alcoolisées versés annuellement, d'une part importante des profits d'Hydro-Québec, des revenus miniers, etc.).

dette publique, sans qu'il soit nécessaire d'augmenter le fardeau fiscal ou de comprimer les dépenses publiques dans l'avenir. Puisque les taux d'intérêt devraient demeurer faibles et inférieurs au taux de croissance du PIB nominal lors des prochaines années, la dette publique ne pose plus vraiment de problème d'iniquité intergénérationnelle.

Un moyen beaucoup plus sûr de garantir l'équité intergénérationnelle est d'investir dans le futur par le biais des services publics, des programmes sociaux et des infrastructures. Une part importante des dépenses de programmes courantes sont en fait des investissements dans l'avenir, des investissements dans le capital humain et physique dont la société québécoise a besoin pour continuer de se développer. L'équité intergénérationnelle passe donc par un financement adéquat en santé et en services sociaux, en éducation et en enseignement supérieur, dans les services de garde éducatifs à la petite enfance, dans les infrastructures publiques, etc. Contrairement au remboursement de la dette publique, ces investissements sont porteurs de croissance future, qui est elle-même à l'origine de la croissance du PIB réel/habitant (niveau de vie) et des revenus budgétaires de l'État québécois. Malgré cela, le gouvernement semble déterminé à prolonger le remboursement proactif de la dette via le Fonds des générations.

Le budget 2022-2023 et la mise à jour de décembre 2022 ont laissé filtrer les intentions du gouvernement concernant la reconfiguration du Fonds des générations. Il n'y aurait désormais qu'une seule cible, basée sur la dette nette. Dans leur mémoire de l'an dernier, les centrales syndicales jugeaient ce concept plus significatif pour plusieurs raisons, notamment parce qu'il prend en compte les actifs financiers de l'État et qu'il facilite la comparaison avec les autres provinces, qui utilisent aussi le concept de dette nette, tout comme les organisations internationales d'ailleurs. Malheureusement, le gouvernement semble vouloir adopter le ratio dette nette/PIB moyen des provinces canadiennes comme cible, ce qui ne se justifie pas sur le plan économique pour au moins deux raisons.

Premièrement, le gouvernement du Québec n'ayant pas accès aux importants revenus des provinces productrices d'hydrocarbures (Alberta, Saskatchewan, Colombie-Britannique, etc.), le faible niveau d'endettement de ces provinces est difficilement atteignable pour le Québec, tant que les ressources pétrolières et gazières de ces provinces ne seront pas épuisées. Deuxièmement, le Québec est une province ayant une économie diversifiée et une population importante, ce qui lui permet de recourir davantage à l'endettement que les petites provinces du Canada, les provinces maritimes par exemple. Les agences de notation de crédit reconnaissent cette réalité<sup>8</sup>. Si jamais le gouvernement du Québec persiste à vouloir faire des versements au Fonds des générations, il doit le faire sur ses propres bases et en fonction des caractéristiques de l'économie du Québec.

#### ▪ **Baisse d'impôt des particuliers**

L'utilisation d'une partie des revenus dédiés au Fonds des générations pour financer les baisses d'impôt des particuliers promises lors de la campagne électorale dépasse l'entendement dans le contexte de

---

<sup>8</sup> Sur ce point, voir Pierre FORTIN, *La récession de 2020, la reprise économique et l'orientation budgétaire du Québec*, mémoire soumis en réponse à l'appel du 2 juin 2020 lancé par le ministre des Finances du Québec, Département des sciences économiques, ESG-UQAM, juillet 2020, [[consultations.finances.gouv.qc.ca/RelanceEconomique/propositions/RelanceEconomique\\_UQAM\\_Fortin\\_Pierre.pdf](https://consultations.finances.gouv.qc.ca/RelanceEconomique/propositions/RelanceEconomique_UQAM_Fortin_Pierre.pdf)].

sous-financement qui caractérise plusieurs services publics et programmes sociaux. C'est particulièrement le cas du secteur de la santé et des services sociaux. Maintenant que la dette publique est sous contrôle, le gouvernement avait l'occasion d'utiliser les revenus dédiés au Fonds des générations pour réinvestir dans les services publics et les programmes sociaux, qui ne se sont jamais vraiment relevés des coupes sombres opérées par le gouvernement Couillard et qui ont été mis à mal par la crise de la COVID-19.

Le gouvernement considère que sa proposition de baisse d'impôt des particuliers est acceptable, puisqu'elle n'impliquerait pas de compression budgétaire, les baisses d'impôt des particuliers étant financées par une partie des revenus dédiés qui financent actuellement le Fonds des générations. Toutefois, les projections de la mise à jour de décembre 2022 indiquent que les revenus actuellement dédiés au Fonds des générations ne pourraient financer la totalité des baisses d'impôt qu'en 2025-2026, lorsqu'on prend en compte la volonté du gouvernement de continuer à verser 3 G\$ annuellement au Fonds des générations (selon le ministère des Finances, les revenus dédiés au Fonds des générations atteindront 4 843 G\$ en 2025-2026, ce qui permet d'accommoder à la fois un remboursement de la dette de 3 G\$ et le coût des baisses d'impôt des particuliers de 1,7 G\$). A priori, il n'est donc aucunement évident que la proposition de baisse d'impôt des particuliers ne se traduira pas par des compressions budgétaires à court et moyen terme, d'autant plus dans le contexte de ralentissement économique qui est prévu pour 2023.

Plusieurs autres facteurs font en sorte que la baisse d'impôt des particuliers envisagée par le gouvernement est un choix inconsidéré :

- Le sous-financement de plusieurs services publics et programmes sociaux commandait que les fonds dédiés au Fonds des générations depuis quelques années soient réinvestis dans les dépenses de programmes lorsque le gouvernement déciderait de consacrer moins de ressources financières au remboursement de la dette. Or, maintenant que le gouvernement entend limiter les sommes allouées au Fonds des générations, il choisit de financer une baisse d'impôt des particuliers, alors que plusieurs services publics sont en crise. Le gouvernement a souvent répété au fil des ans que les sommes dédiées au Fonds des générations visaient notamment à assurer la pérennité des services publics, mais on constate aujourd'hui qu'après avoir détourné des revenus courants pour financer le remboursement de la dette, le gouvernement entend en détourner une partie pour financer la baisse d'impôt des particuliers, faisant ainsi abstraction des besoins de la population et de ses responsabilités dans la prestation de services et de programmes de qualité.
- Depuis plusieurs années, la Coalition Avenir Québec déplore que le PIB réel/habitant du Québec soit moindre que celui de plusieurs provinces canadiennes. Il faut en effet travailler à changer cette réalité, mais en attendant cela signifie notamment que pour offrir des services publics et des programmes sociaux au moins équivalents à ceux des autres provinces canadiennes, la fiscalité doit être plus élevée au Québec que dans les provinces plus riches. Historiquement, les gouvernements du Québec successifs ont reconnu cette réalité.
- Par exemple, en 2014-2015, le gouvernement du Québec devait imposer une charge fiscale plus élevée de 287 \$ par habitant (ce qui équivaut à 2,3 G\$) par rapport à la moyenne des provinces canadiennes afin d'offrir un niveau de services comparables à celui des autres provinces (en raison des plafonds imposés au programme de péréquation et du fait que la moitié des revenus tirés des

ressources naturelles est exclue du programme). Ensuite, puisque le gouvernement du Québec fait le choix d'offrir davantage de services publics que la moyenne canadienne, il imposait un fardeau fiscal supplémentaire de 1 410 \$ par habitant (ce qui équivaut à 11,3 G\$<sup>9</sup>). La baisse de l'impôt des particuliers envisagée par le gouvernement menace donc directement l'offre de services publics et de programmes sociaux, dans la mesure où elle n'est pas compensée par d'autres sources de revenus.

- Le poids plus important de la fiscalité au Québec s'explique aussi par un désengagement du gouvernement fédéral quant au financement des dépenses de santé, d'éducation postsecondaire et d'assistance sociale. La question du déséquilibre fiscal entre le gouvernement central et les gouvernements provinciaux demeure entière. C'est d'ailleurs pourquoi les provinces réclamaient depuis quelques années que le gouvernement fédéral finance 35 % des dépenses de santé des provinces, et non pas 22 % comme c'est le cas actuellement. Cette demande des provinces impliquait une bonification du Transfert canadien en matière de santé (TCS) de 280 G\$ sur dix ans. Récemment, le gouvernement fédéral a plutôt offert aux provinces 46,2 G\$ sur dix ans en financement additionnel, soit six fois moins que ce que demandait le front commun des provinces dans le cadre du Conseil de la fédération. Sans contribution adéquate du gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec devra donc faire face à l'essentiel des impacts du vieillissement de la population sur les dépenses de santé, alors que le Québec est l'une des sociétés occidentales où le vieillissement est le plus rapide. Dans ce contexte, les baisses d'impôts proposées par le gouvernement sont injustifiables.
- Il importe que qualifier le poids de la fiscalité au Québec en prenant en compte un concept plus englobant, celui de la charge fiscale nette, qui prend en compte non seulement les impôts sur le revenu des particuliers, mais aussi les cotisations sociales payées de même que les transferts reçus par les ménages, notamment ceux qui découlent de la présence d'enfants. Lorsque l'ensemble de ces facteurs sont pris en compte, on observe que la charge fiscale nette de certains types de ménages québécois est la plus faible ou parmi les plus faibles des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et des provinces canadiennes. Ainsi, en 2020, les taux de charge fiscale nette des familles monoparentales avec deux enfants gagnant 67 % du salaire moyen (-40,6 %) et des familles avec deux enfants où un parent travaille gagnant 100 % du salaire moyen (-9,2 %) sont les plus faibles des pays de l'OCDE et du Canada<sup>10</sup>. Le taux de charge fiscale nette du Québec est aussi l'un des plus faibles pour les célibataires gagnant 67 % du salaire moyen (15,6 %) et les familles avec deux enfants dont les parents gagnent respectivement 100 % et 67 % du salaire moyen (14,3 %). Les caractéristiques du système d'impôts et de transferts québécois permettent donc de favoriser les contribuables à faible revenu de même que les ménages avec enfants. La fiscalité des particuliers plus importante au Québec se traduit donc par une plus grande redistribution du revenu.
- La proposition gouvernementale de baisse d'impôt des particuliers (source de financement progressive) est compensée par une partie des tarifs et taxes qui financent actuellement le Fonds

---

<sup>9</sup> FINANCES ET ÉCONOMIE QUÉBEC, *Budget du Québec 2014-2015, Plan budgétaire*, Février 2014, p. F.11.

<sup>10</sup> COLLECTIF SOUS LA DIRECTION DE TOMMY GAGNÉ-DUBÉ, *Bilan de la fiscalité au Québec, Édition 2022*, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, 2022, p. 81-90.

des générations (source de financement régressive). Un tel choix vient réduire la progressivité globale du système fiscal québécois, ce qui n'est pas acceptable. D'une certaine manière, ce choix est analogue à ce que proposait la commission Godbout en 2015, à savoir une diminution de l'impôt des particuliers financée par une augmentation de la taxe de vente du Québec (TVQ). Le gouvernement d'alors n'avait pas donné suite à cette proposition de la commission.

- Dans le débat sur le poids de la fiscalité des particuliers, il ne faut pas perdre de vue que le Québec est la seule province qui a accepté, en 1964 puis en 1965, un retrait avec compensation financière de certains programmes fédéraux-provinciaux. Le gouvernement du Québec, depuis 1977, a donc pu majorer l'impôt sur le revenu des particuliers de l'équivalent de 16,5 % de l'impôt fédéral de base. Le gouvernement fédéral a quant à lui réduit l'impôt des particuliers québécois d'une somme équivalente, ce qui constitue l'abattement du Québec<sup>11</sup>. Le gouvernement fédéral déduit la valeur des points d'impôt transférés au gouvernement du Québec des transferts en espèces, au titre de la santé et des programmes sociaux. Cet arrangement n'a aucun impact net, ni sur les transferts fédéraux et les revenus du gouvernement du Québec ni sur le taux d'imposition fédéral-provincial des particuliers. Toutefois, cela augmente le poids de la fiscalité du Québec par rapport aux autres provinces. Il faut prendre en compte cet effet dans les comparaisons entre les provinces.

Historiquement, le poids plus élevé de la fiscalité des particuliers au Québec est le reflet des choix sociaux des Québécois et des Québécoises, qui sont favorables à l'intervention de l'État dans plusieurs domaines, de façon à assurer l'égalité des chances (éducation, enseignement supérieur), la socialisation de certains risques (santé et services sociaux), etc. Le poids de la fiscalité au Québec ne doit donc pas être évalué sans faire référence aux services publics et programmes sociaux qu'il permet de financer. Le gouvernement doit avoir les moyens de répondre aux besoins de la population, ce qui implique de lever suffisamment de revenus pour offrir des services et programmes de qualité en quantité suffisante. À cet égard, la performance de l'État québécois laisse clairement à désirer et c'est pourquoi les baisses d'impôt proposées par le gouvernement sont irrecevables, sous leur forme actuelle à tout le moins.

Toutefois, si le gouvernement persiste à vouloir réduire l'impôt des particuliers, il pourrait s'inspirer de la réforme fédérale de la fiscalité des particuliers de décembre 2015. Cette réforme était essentiellement neutre du point de vue des revenus de l'État, puisque le gouvernement fédéral a fait passer le deuxième taux marginal d'imposition de 22 % à 20,5 % alors qu'il a introduit un nouveau taux marginal d'imposition de 33 % pour les revenus de 200 000 \$ et plus (soit 221 708 \$ en 2022 avec l'indexation des tables d'impôt). Une réforme analogue permettrait de réduire le poids de la fiscalité de la classe moyenne, qui est plus élevé au Québec qu'en Ontario par exemple<sup>12</sup>, tout en conservant les ressources financières pour financer les services publics et les programmes sociaux. Le gouvernement du Québec pourrait donc réduire le fardeau fiscal de la classe moyenne en accentuant la progressivité de son régime fiscal (notons que pour l'année fiscale 2022, le taux marginal d'imposition le plus élevé

---

<sup>11</sup> MINISTÈRE DES FINANCES CANADA, Transfert fédéraux aux provinces et aux territoires, Abattement d'impôt du Québec, [En ligne] [[canada.ca/fr/ministere-finances/programmes/transferts-federaux/abattement-impot-quebec.html](https://canada.ca/fr/ministere-finances/programmes/transferts-federaux/abattement-impot-quebec.html)] (Consulté le 16 février 2023).

<sup>12</sup> Luc GODBOUT, Suzie ST-CERNY, *Réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers : pourquoi, quand, comment?*, Chaire en fiscalité et en finances publiques, novembre 2022.

du Québec est de 25,75 % à compter d'un revenu de 112 656 \$ tandis que le gouvernement fédéral applique des taux de 29 % et 33 % à compter de 155 625 \$ et 221 708 \$ de revenu respectivement).

### **Recommandation n°1**

Les centrales syndicales sont toujours d'avis que la gestion de la dette publique et la stratégie de retour à l'équilibre budgétaire devraient faire l'objet d'une consultation publique ou d'une commission parlementaire, puisque les cibles de réduction du poids de la dette publique du Fonds des générations pour 2025-2026 sont soit atteintes ou en voie de l'être.

### **Recommandation n°2**

La dette publique étant sous contrôle, le gouvernement doit cesser de verser des sommes au remboursement de la dette via le Fonds des générations. Ces sommes doivent plutôt servir à financer les services publics et les programmes sociaux ainsi qu'à soutenir l'économie. Les centrales syndicales s'opposent donc à la proposition du gouvernement de prolonger la mécanique actuelle de remboursement de la dette publique à hauteur de 3 milliards de dollars par an pour encore 10 ou 15 ans.

### **Recommandation n°3**

Dans un contexte où plusieurs services publics et programmes sociaux sont sous-financés, les centrales syndicales s'opposent à la baisse d'impôt des particuliers proposée par le gouvernement, de même qu'au financement de cette baisse d'impôt par une partie des revenus actuellement dédiés au remboursement de la dette publique via le Fonds des générations.

## **2. Réinvestir dans les services publics : prévenir l'essoufflement total du personnel et l'atteinte de point de rupture dans les réseaux**

### **2.1 Constat : services publics sous haute tension et besoins criants**

Lors de la reprise des travaux de la nouvelle législature le 31 janvier dernier, le chef de l'opposition officielle évoquait la crise des services publics en soulignant que nous avons atteint certains points de rupture<sup>13</sup>. Le premier ministre répondit ainsi à son vis-à-vis : « quand le chef de l'opposition officielle dit que tous les services... que ça va mal partout, je pense qu'il exagère un petit peu<sup>14</sup>. »

<sup>13</sup> ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, Journal des débats parlementaires, 43e législature, 1re session, Vol. 47 N° 9, [En ligne] [[assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/43-1/journal-debats/20230131/341481.html](https://assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/43-1/journal-debats/20230131/341481.html)] (Consulté le 31 janvier 2023).

<sup>14</sup> *Ibid.*

Pourtant, l'actualité récente nous rappelle constamment à quel point la situation dans les services publics est difficile, que des points de rupture sont effectivement atteints et que les difficultés ne sont pas exclusives au réseau de la santé, comme le prétend M. Legault.

Pour illustrer à quel point la situation globale des services publics nous semble préoccupante et sérieuse, voici un petit tour d'horizon, non exhaustif, de ce que les médias ont rapporté depuis quelques mois.

## ▪ Santé et services sociaux

### *Crise dans les urgences*

- « L'urgence de Maisonneuve-Rosemont est fermée jusqu'à 8 h, sauf pour les cas instables<sup>15</sup> »,
- « Situation critique au CHUL de Québec : « il fait juste voir le CHUL et il est en choc post-traumatique<sup>16</sup> »,
- « Crise dans les urgences pour enfants : pas d'opération pour le petit Alfie<sup>17</sup> »,
- « Après le calme, la tempête dans les urgences<sup>18</sup> ».

### *Chirurgie : listes d'attente records*

- « Réduction des listes d'attente : les médecins manquent de ressources pour opérer<sup>19</sup> ».

Dans cet article, le président de la Fédération des médecins spécialistes souligne que « Nous sommes, en tant que médecins spécialistes, les premiers à vouloir réduire les listes d'attente en chirurgie et sommes mobilisés pour le faire. Toutefois, la diminution des listes d'attente en chirurgie ne peut se faire sans un engagement ferme de la part du ministère de la Santé de fournir les ressources nécessaires pour soigner<sup>20</sup>. »

Nous aurions pu continuer longtemps cette démonstration de la grave crise qui affecte le réseau de la santé et des services sociaux. Posons maintenant notre regard sur ce qui se passe au-delà des établissements de santé.

---

<sup>15</sup> RADIO CANADA, « L'urgence de Maisonneuve-Rosemont est fermée jusqu'à 8 h, sauf pour les cas instables », 16 janvier 2023, [En ligne] [[ici.radio-canada.ca/nouvelle/1948830/urgence-de-maisonneuve-rosemont-est-fermee-cette-nuit-sauf-pour-les-cas-instables](https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1948830/urgence-de-maisonneuve-rosemont-est-fermee-cette-nuit-sauf-pour-les-cas-instables)].

<sup>16</sup> TVA NOUVELLES, « Situation critique au CHUL de Québec : « il fait juste voir le CHUL et il est en choc post-traumatique » », 4 février 2023, [En ligne] [[tvanouvelles.ca/2023/02/04/situation-critique-au-chul-de-quebec-il-fait-juste-voir-le-chul-et-il-est-en-choc-post-traumatique](https://tvanouvelles.ca/2023/02/04/situation-critique-au-chul-de-quebec-il-fait-juste-voir-le-chul-et-il-est-en-choc-post-traumatique)].

<sup>17</sup> Ani-Rose DESCHATELETS, « Crise dans les urgences pour enfants : pas d'opération pour le petit Alfie », *Le Droit numérique*, 20 novembre 2022, [En ligne] [[ledroit.com/2022/11/21/crise-dans-les-urgences-pour-enfants-pas-d-operation-pour-le-petit-alfie-36adf1d564e6c14da46872313694224b](https://ledroit.com/2022/11/21/crise-dans-les-urgences-pour-enfants-pas-d-operation-pour-le-petit-alfie-36adf1d564e6c14da46872313694224b)].

<sup>18</sup> Ariane Lacoursière, « Après le calme, la tempête dans les urgences », *La Presse*, 11 janvier 2023, [En ligne] [[lapresse.ca/actualites/sante/2023-01-11/apres-le-calme-la-tempete-dans-les-urgences.php](https://lapresse.ca/actualites/sante/2023-01-11/apres-le-calme-la-tempete-dans-les-urgences.php)].

<sup>19</sup> Geneviève LAJOIE, « Réduction des listes d'attente : les médecins manquent de ressources pour opérer », *Le journal de Québec*, 8 décembre 2022, [En ligne] [[journaldequebec.com/2022/12/08/reduction-des-listes-dattente-en-chirurgie-les-specialistes-ne-disposent-pas-actuellement-des-ressources-pour-operer](https://journaldequebec.com/2022/12/08/reduction-des-listes-dattente-en-chirurgie-les-specialistes-ne-disposent-pas-actuellement-des-ressources-pour-operer)].

<sup>20</sup> *Ibid.*



## Santé mentale

- « Prévenir le suicide a un coût qu'il faut assumer<sup>21</sup> »,
- « Santé mentale des jeunes : liste d'attente doublée, délais critiques en Outaouais<sup>22</sup> ».

## Des besoins non comblés en soins à domicile pour les aînés

- « 41 000 Québécois en attente : les soins à domicile sont en crise<sup>23</sup> »,
- « Situation " critique " pour les soins à domicile pour aînés<sup>24</sup> »,
- « Soins à domicile : Les listes d'attente s'allongent<sup>25</sup> ».

Le chercheur cité dans ce dernier article constate que le gouvernement a bel et bien investi de nouvelles sommes dans les soins à domicile pour les aînés, « mais ces sommes sont annoncées dans un cadre budgétaire [...] en fonction des marges de manœuvre financières, et non pas en fonction d'une stratégie qui reposerait sur des objectifs. Au Québec, on a tendance à définir les projets par les sommes qu'on y injecte, et non pas par le résultat qu'on veut obtenir<sup>26</sup>. »

En conséquence, il n'est pas surprenant de constater sur le tableau de bord du MSSS que le nombre de personnes en attente d'un premier service de soins à domicile a doublé, passant de 9 576 en février 2019 à 18 882 en novembre 2022.

## Protection de la jeunesse

- « Liste d'attente à la DPJ " Une situation sans précédent " à Montréal<sup>27</sup> »,
- « Le nombre de jeunes en attente d'une évaluation par la DPJ atteint un nouveau record<sup>28</sup> »,
- « Le Québec sourd à la détresse de ses jeunes<sup>29</sup> ».

Ce dernier titre est celui d'un intervenant en protection de la jeunesse dont le propos est troublant : « Personne ne tolère de voir la détresse des gens en temps réel. Et elle est doublement insoutenable quand il s'agit d'enfants. Mais la liste d'attente à la DPJ est représentée en chiffres, et c'est la source du problème. Elle ne parle pas des situations que subissent ces enfants. Ne regardez pas cette liste

---

<sup>21</sup> Alexandre SIROIS, « Prévenir le suicide a un coût qu'il faut assumer », *La Presse*, 11 janvier 2023, [En ligne] [[lapresse.ca/debats/editoriaux/2023-01-11/prevenir-le-suicide-a-un-cout-qu-il-faut-assumer.php](http://lapresse.ca/debats/editoriaux/2023-01-11/prevenir-le-suicide-a-un-cout-qu-il-faut-assumer.php)].

<sup>22</sup> RADIO CANADA, « Santé mentale des jeunes : liste d'attente doublée, délais critiques en Outaouais », 1 novembre 2022, [En ligne] [[ici.radio-canada.ca/nouvelle/1929275/sante-mentale-jeunes-liste-attente-double](http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1929275/sante-mentale-jeunes-liste-attente-double)].

<sup>23</sup> Hugo DUCHAINE, « 41 000 Québécois en attente : les soins à domicile sont en crise », *Le Journal de Montréal*, 15 juin 2021, [En ligne] [[journaldemontreal.com/2021/06/15/les-soins-a-domicile-sont-en-crise](http://journaldemontreal.com/2021/06/15/les-soins-a-domicile-sont-en-crise)].

<sup>24</sup> Jean HOULE, « Situation " critique " pour les soins à domicile pour aînés », *Le Journal de Montréal*, 11 novembre 2022, [En ligne] [[journaldequebec.com/2022/11/11/situation-critique-pour-les-soins-a-domicile-pour-aines-1](http://journaldequebec.com/2022/11/11/situation-critique-pour-les-soins-a-domicile-pour-aines-1)].

<sup>25</sup> Fanny LÉVESQUE, « Soins à domicile : Les listes d'attente s'allongent », *La Presse*, 3 mars 2022, [En ligne] [[lapresse.ca/actualites/sante/2022-03-03/soins-a-domicile/les-listes-d-attente-s-allongent.php](http://lapresse.ca/actualites/sante/2022-03-03/soins-a-domicile/les-listes-d-attente-s-allongent.php)].

<sup>26</sup> *Ibid.*

<sup>27</sup> Katia GAGNON, « Liste d'attente à la DPJ "Une situation sans précédent" à Montréal », *La Presse*, 13 octobre 2021, [En ligne] [[lapresse.ca/actualites/2021-10-13/liste-d-attente-a-la-dpj/une-situation-sans-precedent-a-montreal.php](http://lapresse.ca/actualites/2021-10-13/liste-d-attente-a-la-dpj/une-situation-sans-precedent-a-montreal.php)].

<sup>28</sup> RADIO CANADA, « Le nombre de jeunes en attente d'une évaluation par la DPJ atteint un nouveau record », 13 janvier 2023, [En ligne] [[ici.radio-canada.ca/nouvelle/1948282/jeunes-liste-attente-evaluation-dpj-mauricie-centre-du-quebec](http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1948282/jeunes-liste-attente-evaluation-dpj-mauricie-centre-du-quebec)].

<sup>29</sup> David BOURNIVAL, « Le Québec sourd à la détresse de ses jeunes », 7 février 2023, *Le Devoir*, [En ligne] [[ledevoir.com/opinion/libre-opinion/780721/libre-opinion-le-quebec-sourd-a-la-detresse-de-ses-jeunes](http://ledevoir.com/opinion/libre-opinion/780721/libre-opinion-le-quebec-sourd-a-la-detresse-de-ses-jeunes)].

comme on voit une liste d'épicerie. Demandez-vous plutôt depuis combien de temps perdure la souffrance d'un seul enfant sur cette liste<sup>30</sup>. »

Cette brève revue de l'actualité récente met en lumière le caractère alarmant de ce qui se passe actuellement dans les différents services publics. Il est difficile de ne pas y voir les symptômes de réseaux et de services dont on a tendu l'élastique au maximum avec des conséquences qui se manifestent de plus en plus clairement, notamment l'épuisement du personnel qui y œuvre.

#### *Crises des délais de l'appareil judiciaire*

- « Crise du système judiciaire : près du tiers des dossiers risquent d'être "abandonnés"<sup>31</sup> ».

Un bras de fer oppose actuellement le juge en chef de la Cour du Québec et le gouvernement du Québec. Le juge en chef a en effet procédé à une réorganisation du travail des juges qui fait en sorte que ceux-ci siègent moins qu'avant. Le conflit entre le ministère de la Justice et le juge en chef s'est rendu devant les tribunaux; la Cour d'appel du Québec doit se pencher sur la question au cours des prochains mois.

#### ▪ **Éducation et enseignement supérieur**

##### *Explosion du nombre d'enseignantes et d'enseignants non qualifiés*

- « Le nombre de profs non qualifiés explose<sup>32</sup> »,
- « Le nombre d'enseignants non qualifiés en forte hausse<sup>33</sup> ».

Ce dernier article soulignait que « nombreux sont les élèves qui ont devant eux des professeurs qui n'ont pas de formation en enseignement, mais qui ont obtenu une tolérance d'engagement délivrée par Québec. Si c'est le cas depuis un bon moment déjà, trouver des enseignants qualifiés a été encore plus laborieux cette année<sup>34</sup>. »

##### *Élèves à besoins particuliers*

- « Éducation : des manques criants et urgents<sup>35</sup> »,
- « Des services insuffisants pour les élèves en difficulté, selon le Protecteur du citoyen<sup>36</sup> ».

---

<sup>30</sup> David BOURNIVAL, *Ibid.*, p.15.

<sup>31</sup> Anaïs BRASIER, « Crise du système judiciaire : près du tiers des dossiers risquent d'être "abandonnés" », *Radio Canada*, 23 novembre 2022, [En ligne] [[ici.radio-canada.ca/nouvelle/1935065/systeme-judiciaire-quebec-delais-trop-long-travail-juges](http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1935065/systeme-judiciaire-quebec-delais-trop-long-travail-juges)].

<sup>32</sup> Daphnée DION-VIENS, « Le nombre de profs non qualifiés explose », *Le journal de Québec*, 20 février 2022, [En ligne] [[journaldequebec.com/2022/02/20/le-nombre-de-profs-non-qualifies-explose](http://journaldequebec.com/2022/02/20/le-nombre-de-profs-non-qualifies-explose)].

<sup>33</sup> Marie-Eve MORASSE, « Le nombre d'enseignants non qualifiés en forte hausse », *La presse*, 18 mai 2021, [En ligne] [[lapresse.ca/actualites/education/2021-05-18/le-nombre-d-enseignants-non-qualifies-en-forte-hausse.php](http://lapresse.ca/actualites/education/2021-05-18/le-nombre-d-enseignants-non-qualifies-en-forte-hausse.php)].

<sup>34</sup> *Ibid.*

<sup>35</sup> AGENCE QMI, « Éducation : des manques criants et urgents », *Le journal de Québec*, 2 février 2023, [En ligne] [[journaldequebec.com/2023/02/02/education-des-manques-criants-et-urgents](http://journaldequebec.com/2023/02/02/education-des-manques-criants-et-urgents)].

<sup>36</sup> Gabriel CÔTÉ, « Éducation : des manques criants et urgents », *Le journal de Québec*, 13 juin 2022, [En ligne] [[journaldemontreal.com/2022/06/13/des-services-insuffisants-pour-les-eleves-en-difficulte-selon-le-protecteur-du-citoyen-1](http://journaldemontreal.com/2022/06/13/des-services-insuffisants-pour-les-eleves-en-difficulte-selon-le-protecteur-du-citoyen-1)].

Le Protecteur du citoyen note que : « Les besoins reconnus des élèves devraient constituer la pierre angulaire de l'offre de services éducatifs complémentaires. Ce n'est toutefois pas ce qui est observé sur le terrain. L'offre de services est entre autres limitée par le financement disponible : souvent, les services sont offerts "selon ce qui est possible" plutôt que "selon ce qui est nécessaire"<sup>37</sup>. »

#### *Crise dans les services de garde scolaire*

- « Places limitées en service de garde scolaire : de nombreux parents essuient des refus<sup>38</sup> »,
- « Le manque d'éducatrices en milieu scolaire force des parents à prendre le relais<sup>39</sup> ».

Dans ce dernier article, on apprenait que certaines « écoles demandent aux parents d'éviter, si possible, d'envoyer leur enfant au service de garde scolaire lors de journées pédagogiques pour tenter de respecter les quotas éducateurs/enfants<sup>40</sup>. »

#### ▪ **Services de garde éducatifs à la petite enfance**

- « " C'est la lotto des garderies"<sup>41</sup> »,
- « Plus de 24 000 places perdues en 4 ans dans les garderies en milieu familial<sup>42</sup> »,
- « Les services de garde sont-ils devenus la responsabilité des municipalités? <sup>43</sup> »,
- « Manque de places en garderie : obligés de télétravailler avec bébé dans les bras<sup>44</sup> »,
- « Faute de place en garderie, des infirmières restent à la maison<sup>45</sup> ».

Les problèmes d'accès aux services de garde éducatifs ne sont pas nouveaux et la liste d'attente reste désespérément remplie. Le rythme de création de places subventionnées n'est pas suffisant et, durant

---

<sup>37</sup> PROTECTEUR DU CITOYEN (2022), *Rapport spécial – L'élève avant tout : pour des services adaptés aux besoins des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage*, Communiqué de presse, 13 juin 2022, [En ligne] [[protecteurducitoyen.qc.ca/fr/nouvelles/communiques/rapport-special-eleve-avant-tout](http://protecteurducitoyen.qc.ca/fr/nouvelles/communiques/rapport-special-eleve-avant-tout)].

<sup>38</sup> Serge TREMBLAY, « Places limitées en service de garde scolaire : de nombreux parents essuient des refus », *Le Nouvelles Hebdo*, 15 juillet 2022, [En ligne] [[nouvelleshebdo.com/actualite/places-limitees-en-service-de-garde-sc-aire-de-nombreux-parents-essuient-des-refus/](http://nouvelleshebdo.com/actualite/places-limitees-en-service-de-garde-sc-aire-de-nombreux-parents-essuient-des-refus/)].

<sup>39</sup> Félix MORRISSETTE-BEAULIEU, « Le manque d'éducatrices en milieu scolaire force des parents à prendre le relais », *Radio Canada*, 21 novembre 2022, [En ligne] [[ici.radio-canada.ca/nouvelle/1934386/etablissement-education-garderie-penurie-employe?fromApp=applInfofos&partageApp=applInfofos&accsVia=partage](http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1934386/etablissement-education-garderie-penurie-employe?fromApp=applInfofos&partageApp=applInfofos&accsVia=partage)].

<sup>40</sup> *Ibid.*,

<sup>41</sup> TVA NOUVELLES, « " C'est la lotto des garderies " », 9 janvier 2023, [En ligne] [[tvanouvelles.ca/2023/01/09/cest-la-lotto-des-garderies](http://tvanouvelles.ca/2023/01/09/cest-la-lotto-des-garderies)].

<sup>42</sup> Isabelle PORTER et Laurianne CROTEAU, « Plus de 24 000 places perdues en 4 ans dans les garderies en milieu familial », *Le Devoir*, 18 janvier 2023, [En ligne] [[ledevoir.com/societe/778263/le-modele-des-services-de-garde-en-milieu-familial-en-chute-libre](http://ledevoir.com/societe/778263/le-modele-des-services-de-garde-en-milieu-familial-en-chute-libre)].

<sup>43</sup> Isabelle PORTER, « Les services de garde sont-ils devenus la responsabilité des municipalités? », *Le Devoir*, 23 janvier 2023, [En ligne] [[ledevoir.com/politique/quebec/778878/politique-quebecoise-les-services-de-garde-sont-ils-devenus-la-responsabilite-des-municipalites](http://ledevoir.com/politique/quebec/778878/politique-quebecoise-les-services-de-garde-sont-ils-devenus-la-responsabilite-des-municipalites)].

<sup>44</sup> Dominique SCALI, « Manque de places en garderie : obligés de télétravailler avec bébé dans les bras », *Le Journal de Montréal*, 21 août 2022, [En ligne] [[journaldemontreal.com/2022/08/21/manque-de-places-en-garderie-obliges-de-teletravailler-avec-bebe-dans-les-bras](http://journaldemontreal.com/2022/08/21/manque-de-places-en-garderie-obliges-de-teletravailler-avec-bebe-dans-les-bras)].

<sup>45</sup> Marie-Eve COUSINEAU, « Faute de place en garderie, des infirmières restent à la maison », *Le Devoir*, [En ligne] [[ledevoir.com/societe/780774/societe-des-infirmieres-a-la-maison-faute-de-place-en-garderie-pour-leur-enfant](http://ledevoir.com/societe/780774/societe-des-infirmieres-a-la-maison-faute-de-place-en-garderie-pour-leur-enfant)].

quelques années, les places créées ne compensaient même pas pour les pertes de places en milieux familiaux, les responsables désertant ce métier exigeant pour un revenu bien modeste. Heureusement, la situation semble s'être stabilisée depuis la majoration de la subvention en avril 2022 mais la situation reste critique dans le réseau des centres de la petite enfance (CPE) avec un manque criant d'éducatrices et d'éducateurs. Bref, sans un nouveau coup de barre du gouvernement, les parents ne semblent malheureusement pas au bout de leur peine.

#### ▪ **Secteur communautaire**

Une éditorialiste de La Presse a récemment résumé de façon remarquable la situation du secteur communautaire au Québec en ce début d'année 2022 :

- « Le Québec pourrait-il fonctionner sans le travail des organismes communautaires ? La réponse est non. Absolument pas. La province compte environ 8000 organismes communautaires, qui emploient plus de 70 000 personnes. Ils œuvrent dans tous les secteurs de la société.auprès des personnes âgées et des jeunes en difficulté. En santé mentale. En dépendance. En francisation. auprès des femmes victimes de violence, des jeunes familles, des gens en recherche d'emploi. Ils offrent de l'accompagnement, de l'écoute, des denrées, des vêtements, des visites à domicile. Les organismes communautaires sont un rouage indispensable de la société québécoise.<sup>46</sup>»

Pourtant, les conditions de travail de ces hommes et de ces femmes qui prennent soin de la population québécoise jour après jour sont déplorables :

- Salaire d'environ 20 \$ / heure,
- 36 % sont couverts par un régime de retraite ou un REER collectif avec contribution de l'employeur,
- 40 % ont accès à une assurance collective<sup>47</sup>.

Ce secteur est également frappé de plein fouet par la pénurie de main-d'œuvre et certains points de rupture risquent d'être dépassés.

#### *Demandeurs d'asile et besoins en hébergement*

- « Le milieu communautaire lance un cri du cœur pour soutenir les demandeurs d'asile<sup>48</sup>,
- « Le milieu communautaire accueille 2023 avec toujours autant d'appréhension<sup>49</sup> ».

---

<sup>46</sup> Nathalie COLLARD, « Sans le communautaire, nous sommes cuits », *La Presse*, 24 novembre 2022, [En ligne] [[lapresse.ca/debats/editoriaux/2022-11-24/sans-le-communautaire-nous-sommes-cuits.php](http://lapresse.ca/debats/editoriaux/2022-11-24/sans-le-communautaire-nous-sommes-cuits.php)].

<sup>47</sup> *Ibid.*

<sup>48</sup> Marie-Eve MARTEL, « Le milieu communautaire lance un cri du cœur pour soutenir les demandeurs d'asile », *L'actualité*, 24 janvier 2023, [En ligne] [[lactualite.com/actualites/le-milieu-communautaire-lance-un-cri-du-coeur-pour-soutenir-les-demandeurs-dasile/](http://lactualite.com/actualites/le-milieu-communautaire-lance-un-cri-du-coeur-pour-soutenir-les-demandeurs-dasile/)].

<sup>49</sup> Abdenmour EDJEKOUANE, « Le milieu communautaire accueille 2023 avec toujours autant d'appréhension », *Granby Express*, 18 janvier 2023, [En ligne] [[granbyexpress.com/actualite/le-milieu-communautaire-accueille-2023-avec-toujours-autant-dappréhension/](http://granbyexpress.com/actualite/le-milieu-communautaire-accueille-2023-avec-toujours-autant-dappréhension/)].

Dans ce dernier article, on rapporte que « La Corporation de développement communautaire de la Haute-Yamaska (CDCHY) qualifiait déjà l'automne dernier la situation des organismes communautaires comme une véritable "crise historique"<sup>50</sup>. »

## 2.2 Épuisement généralisé dans les réseaux

L'essoufflement du personnel atteint aujourd'hui des niveaux inquiétants qui se traduit par une hausse marquée de l'absentéisme lié aux invalidités ou, carrément, par un départ des travailleurs et des travailleuses. La hausse de ces absences et de ces départs vient elle-même alimenter la surcharge de travail de ceux qui restent, créant un cercle vicieux dont il est difficile de s'extirper.

Ce cercle vicieux est clairement à l'œuvre dans le réseau de la santé alors que le nombre d'heures supplémentaires demandées a continué d'être en forte hausse en 2022 malgré l'accalmie pandémique. Le taux d'heures supplémentaires<sup>51</sup> dans le réseau de la santé est passé de 3,05 % en 2015-2016 à 8,59 % en décembre 2022 et ne semble pas en voie de diminution. Dans un tel contexte, il n'est pas surprenant de constater que le nombre de jours de travail perdus pour invalidité dans le réseau de la santé a, lui aussi, continué d'augmenter au cours des dernières années.

La situation est similaire dans le réseau de l'éducation, avec une hausse de 44 % du nombre de jours/personne en invalidité pour le personnel enseignant entre 2014-2015 et 2020-2021<sup>52</sup>.

Cette réalité comporte un coût énorme pour la société québécoise. Pour les réseaux de la santé et services sociaux et de l'éducation, les coûts associés à l'assurance salaire s'élèvent aujourd'hui à plus d'un milliard de dollars au gouvernement du Québec.

L'amélioration des conditions de travail, la réduction de la charge et l'octroi des ressources et du temps nécessaires pour offrir des services de qualité (ce qui donne du sens au travail) doivent être au cœur de la stratégie gouvernementale, afin de contrer les pénuries de main-d'œuvre dans les réseaux.

### ▪ Des répercussions à prévoir à moyen terme

La pandémie, dont on semble enfin voir la fin, laissera tout de même des traces dans les réseaux pendant quelques années encore, surtout dans le contexte où elle est survenue juste après quelques années de fortes compressions budgétaires imposées par le gouvernement Couillard. Par exemple, le retard accumulé dans les chirurgies en raison du délestage durant la pandémie est loin d'avoir été résorbé, au contraire. Selon le tableau de bord du MSSS, la situation s'est nettement dégradée depuis deux ans.

---

<sup>50</sup> *Ibid.*

<sup>51</sup> Taux d'heures supplémentaires : Nombre d'heures supplémentaires divisé par le nombre d'heures travaillées.

<sup>52</sup> Dernières données disponibles. Les données pour le personnel professionnel et le personnel de soutien ne sont pas disponibles.

Tableau 1 – Temps d’attente pour une chirurgie

Nombre de patients en attente d’une chirurgie		Nombre de patients en attente d’une chirurgie depuis plus d’un an
<b>Janvier 2020</b>	115 531	2564
<b>Fin décembre 2022</b>	163 991	20 649
<b>Accroissement</b>	42 %	800 %

Source : QUÉBEC, *Performance du réseau de la santé et des services sociaux*, [En ligne]

[[quebec.ca/sante/systeme-et-services-de-sante/organisation-des-services/donnees-systeme-sante-quebecois-services/performance-reseau-sante-services-sociaux](http://quebec.ca/sante/systeme-et-services-de-sante/organisation-des-services/donnees-systeme-sante-quebecois-services/performance-reseau-sante-services-sociaux)] (Consulté le 16 février 2023).

Aussi, la situation déplorable des soins offerts aux personnes âgées, particulièrement dans les centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD) privés et non conventionnés, appelle à une révision des façons de faire et à un réinvestissement massif, et ce, dès aujourd’hui.

Dans nos écoles et dans nos centres de formation, la pandémie a également laissé des traces pour les élèves en situation de handicap ou en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage. Nous manquons actuellement de données pour quantifier les effets négatifs de la pandémie mais les premiers résultats disponibles sont préoccupants<sup>53</sup>. Cette cohorte demandera des ressources additionnelles dans les prochaines années et viendra s’ajouter au nombre déjà grandissant d’étudiantes et étudiants en difficulté d’apprentissage que l’on retrouve dans les cégeps et les universités.

- **Faire face aux autres défis**

Au-delà des difficultés vécues actuellement dans les réseaux et les effets persistants de la pandémie sur les services à la population, le Québec fait actuellement face à plusieurs autres défis qui requièrent des interventions gouvernementales.

Les problématiques de main-d’œuvre nécessiteront des investissements importants en formation des adultes, en formation professionnelle mais également pour la création de places supplémentaires en services de garde éducatifs à la petite enfance et en milieu scolaire.

Avec la reprise à un rythme plus soutenu de l’immigration, il faudra s’assurer que les ressources nécessaires à la francisation, à l’intégration et à la requalification des personnes immigrantes seront offertes.

La nécessaire transition juste appelle à bonifier le financement du ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, notamment fin d’augmenter le nombre d’enquêteuses et d’enquêteurs qui permettent de garantir l’application des normes environnementales en vigueur. Les efforts d’investissements dans les infrastructures devront se tourner vers un dosage favorable plus important du transport collectif.

<sup>53</sup>Normand BAILLARGEON, « Se préparer à une rentrée pas ordinaire », *Le Devoir*, 4 juin 2022, [En ligne] [[ledevoir.com/opinion/chroniques/718941/chronique-se-preparer-a-une-rentree-pas-ordinaire](http://ledevoir.com/opinion/chroniques/718941/chronique-se-preparer-a-une-rentree-pas-ordinaire)].

Tous ces défis, en plus du vieillissement de la population, de la croissance des inégalités et de la crise des démocraties, exigeront des ressources financières additionnelles dans les programmes et services au cours des prochaines années.

#### **Recommandation n° 4**

Les centrales syndicales demandent au gouvernement de rehausser substantiellement le financement des services publics et des programmes sociaux afin de financer un ensemble d'initiatives permettant de s'attaquer véritablement aux grands défis de l'heure du Québec, notamment les crises vécues au sein des différents réseaux de services publics, la pénurie de main-d'œuvre, le vieillissement de la population, la nécessaire transition juste ainsi que la hausse du coût de la vie.

### **2.3 Responsabilités de l'État comme employeur**

Conscient de l'importance de disposer des ressources humaines et des compétences nécessaires pour offrir des services publics de qualité et accessibles, le gouvernement doit profiter de l'actuelle ronde de négociation pour améliorer les conditions de travail de ses 614 000 employées et employés actuels et garantir sa capacité d'attirer et de retenir le personnel nécessaire. Bien que la négociation dans les secteurs public et parapublic et les décisions sur les conditions de travail qui y sont offertes relèvent du Conseil du trésor (CT), la politique budgétaire du gouvernement, établie par le ministère des Finances, tient un rôle central dans la détermination du « cadre financier » qui limite les possibilités d'actions du CT. Or, la négociation de bonne foi exige que l'employeur considère les besoins de son personnel dans ces décisions de gestion et, conséquemment, prévoit les moyens nécessaires pour les combler.

À titre d'organisations syndicales représentant la majorité des employées et employés des services publics, nous devons rappeler au gouvernement ses responsabilités en tant qu'employeur le plus important au Québec. Le ministre des Finances et la présidente du Secrétariat du Conseil du trésor doivent s'assurer que la croissance des budgets alloués tant à l'éducation, à l'enseignement supérieur, à la santé et aux services sociaux, aux ministères ainsi qu'aux services de garde éducatifs à la petite enfance permettent une réelle amélioration des conditions de travail de ces centaines de milliers d'hommes, mais surtout de femmes, qui chaque jour tiennent nos services publics à bout de bras.

Les conditions de travail du secteur public se sont détériorées dans les dernières décennies. Le retard salarial en comparaison avec les autres secteurs demeure toujours de 11,9 % ou de 3,9 % si l'on tient compte de l'ensemble des avantages sociaux<sup>54</sup>.

L'inflation et la croissance économique plus fortes que prévues auront permis aux finances publiques du Québec d'attendre des résultats nettement plus positifs que ceux prévus lors des conclusions des ententes collectives en 2021. Or, les augmentations conclues dans ces ententes et celles proposées par le gouvernement sont nettement inférieures à l'inflation des dernières années et celle prévue d'ici

---

<sup>54</sup> ISQ, *Rémunération des salariés, État et évolution comparés; Faits saillants*, 2022, p.1, [En ligne] [[statistique.quebec.ca/fr/fichier/remuneration-salaries-etat-evolution-2022-faits-saillants.pdf](http://statistique.quebec.ca/fr/fichier/remuneration-salaries-etat-evolution-2022-faits-saillants.pdf)].

2028. L'appauvrissement de ses employés et employées ne devrait pas être, pour le gouvernement, une stratégie de retour à l'équilibre budgétaire ou de financement de baisses d'impôts.

Afin de réduire les pénuries de main-d'œuvre et ainsi garantir à la population québécoise les services auxquels elle a droit, des améliorations importantes des conditions de travail sont impératives.

#### **Recommandation n°5**

Les centrales syndicales demandent au gouvernement d'accorder les ressources financières nécessaires pour mettre en place des solutions durables et négociées permettant l'amélioration des conditions de travail, de l'organisation du travail et des conditions d'exercice d'emploi, le tout afin d'attirer et de retenir la main-d'œuvre nécessaire dans les services publics.

## **2.4 Dépenser mieux et agir sur le plan des revenus**

Le gouvernement du Québec faisait reposer une partie importante de sa stratégie de retour à l'équilibre budgétaire sur une hausse des transferts canadiens en matière de santé. La dernière offre du gouvernement fédéral en février, qualifiée de finale, représente annuellement seulement 1 milliard de dollars de nouvelles ressources pour la santé plutôt que les 6 milliards demandés par Québec<sup>55</sup>. Malgré ce revers et les besoins énormes en santé, le gouvernement Legault persiste dans sa volonté de baisser les impôts. Comme mentionné précédemment, les centrales syndicales s'opposent au projet de baisse d'impôt et demandent de revoir certaines dépenses qui ne sont pas optimales à l'heure actuelle et de ne pas écarter d'emblée la mise en place de nouvelles mesures afin d'accroître les revenus de l'État.

### **▪ Dépenser mieux**

C'est un fait bien connu que les dépenses en santé et en services sociaux prennent une place de plus en plus importante dans le budget du Québec, et ce, pour diverses raisons. En un peu plus de 20 ans, la part des dépenses de la mission Santé et Services Sociaux est passée de 34,3 % (1997-1998) à 42 % (2021-2022) de l'ensemble des dépenses de missions<sup>56</sup>. Jumelée aux efforts de maintien de l'équilibre budgétaire et de la réduction de la dette par le Fonds des générations, cette tendance à long terme a eu pour effet de comprimer les dépenses des autres missions de l'État.

Dans le contexte où la population consomme globalement davantage de services de santé que par le passé et que la société québécoise a fait le judicieux choix de financer ces services collectivement (comme toutes les sociétés développées à l'exception des États-Unis), il devient très hasardeux et difficile de financer adéquatement à la fois le réseau de la santé et des services sociaux ainsi que les

---

<sup>55</sup> Le gouvernement du Québec, à l'instar de l'ensemble des provinces canadiennes, réclame une hausse de ces transferts à 35 % des dépenses de santé. Les centrales syndicales appuient cette revendication du Québec et croient que le gouvernement fédéral devrait apporter un soutien accru aux provinces pour le financement de cette mission essentielle.

<sup>56</sup> Si l'on remonte plus loin dans le temps, les dépenses de la Santé et des Services sociaux représentaient 28,5 % des dépenses budgétaires totales en 1985-1986.



autres missions de l'État en maintenant les contributions fiscales stables, voire en les diminuant. Cela est d'autant plus vrai que certains choix budgétaires et certaines orientations prises par les différents gouvernements s'avèrent aujourd'hui discutables et devraient être remis en question.

Les dépenses en médicaments sont un exemple d'une gestion des fonds publics qui n'est pas optimale. Les centrales syndicales revendiquent l'instauration d'un régime public et universel d'assurance médicaments puisque le régime hybride actuellement en vigueur au Québec est grandement déficient, notamment parce qu'il n'arrive pas à contrôler la croissance des coûts des médicaments. Le système actuel fait en sorte que les prix des médicaments au Canada et au Québec sont parmi les plus élevés des pays de l'OCDE. Qui plus est, l'incapacité du régime actuel à contrôler les coûts plombent les régimes privés dont les coûts sont de plus en plus exorbitants, tant pour les médicaments que pour les honoraires pharmaceutiques. L'instauration d'un régime public d'assurance médicaments pourrait générer des économies importantes pour les travailleuses et les travailleurs, les entreprises et les différents paliers de gouvernement. Avec un régime entièrement public, les dépenses totales en médicaments seraient réduites d'au moins 18 % et, dans les meilleurs scénarios, cette réduction pourrait atteindre jusqu'à 40 %.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) doit également réduire le recours aux agences de placement afin de pourvoir à ses besoins en main-d'œuvre. Ce recours à la main-d'œuvre indépendante (MOI) est devenu une habitude des gestionnaires du réseau à des coûts exorbitants. Au 14 janvier 2023, le taux de main-d'œuvre indépendante était de 4,54 % alors qu'il s'élevait à 1,83 % en 2015-2016. Rappelons que la cible du plan stratégique 2019-2023 du MSSS était de 1,67 % pour 2022-2023.

Selon les données du MSSS, ce sont plus de 13 millions d'heures ou l'équivalent d'environ 7 500 postes à temps complet, qui ont été confiés aux agences de placement en 2020 à des coûts allant, pour les infirmières de 65 \$ à 150 \$ de l'heure<sup>57</sup>. Malgré l'accalmie au niveau de la pandémie, les coûts du recours à la MOI n'ont pas cessé d'augmenter. En fait, ils ont littéralement explosé depuis quelques années passant de 201 millions de dollars en 2017-2018 à 875 millions en 2021-2022<sup>58</sup>. De l'avis des centrales, il s'agit assurément d'une mauvaise utilisation des deniers publics.

De manière plus large, les centrales syndicales jugent que les deniers publics pourraient être alloués plus efficacement si le gouvernement remettait en question la place du privé dans la prestation de services. Que l'on pense à la première ligne médicale et psychosociale presque entièrement privée au Québec, composée de cliniques médicales et de GMF privés, peu accessibles et qui appartiennent à des médecins entrepreneurs, à la prise en charge des chirurgies les plus simples par des cliniques privées, en laissant les cas les plus complexes et coûteux au public, aux services d'hébergement en soins de longue durée qu'il faut souvent aller chercher dans le privé, avec des soins à payer « à la carte », au profit de grandes entreprises commerciales, aux services professionnels à deux vitesses, avec de

---

<sup>57</sup> Daniel BOILY et David JENTILE, « Jusqu'à 150 \$ l'heure pour du personnel infirmier d'agences au Québec », *Radio Canada*, 2 décembre 2022 [En ligne] [[ici.radio-canada.ca/nouvelle/1754101/personnel-infirmier-agences-couts-pandemie-horaires](https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1754101/personnel-infirmier-agences-couts-pandemie-horaires)].

<sup>58</sup> Héroïse ARCHAMBAULT, « 875 M\$ aux agences privées: la pénurie de personnel en santé coûte une fortune », *Le Journal de Montréal*, 9 août 2022, [En ligne] [[journaldemontreal.com/2022/08/09/reseau-de-la-sante-plus-de-875millions-au-prive](https://journaldemontreal.com/2022/08/09/reseau-de-la-sante-plus-de-875millions-au-prive)].

longues listes d'attente au public et des délais plus adéquats pour celles et ceux qui ont les moyens de se retourner vers le secteur privé, etc.

Le gouvernement aurait également tout intérêt à revoir certaines dépenses dans les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Une part de plus en plus importante des tâches qui devraient être assumées par le personnel de soutien et professionnel est octroyée en sous-traitance à des coûts bien plus élevés que si elles étaient effectuées à l'interne<sup>59</sup>. Il y aurait tout lieu de rapatrier une bonne partie de ces tâches et de ces dépenses liées au sein des réseaux.

- **Agir sur le plan des revenus**

Malgré la volonté persistante du gouvernement Legault d'aller de l'avant avec sa proposition de baisse d'impôt, les centrales croient qu'il faudrait au contraire ne pas écarter l'option de hausser les contributions fiscales.

L'une des façons d'y arriver serait de procéder à une révision exhaustive des dépenses fiscales et des subventions aux entreprises. Par exemple, la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise proposait dans son rapport d'éliminer l'aspect « remboursable » d'un ensemble de crédit d'impôts pour les grandes entreprises<sup>60</sup>. À elle seule cette mesure générerait près de 400 millions de dollars. Le droit à l'incorporation pour les médecins québécois devrait également être retiré. Ce droit s'explique mal étant donné que l'immense majorité d'entre eux n'ont qu'un seul client, l'État québécois. La hausse du taux d'inclusion du gain en capital de 50 % à 75 % pour les particuliers et les sociétés devrait également être envisagée avec le gouvernement fédéral. Une telle modification permettrait de hausser les revenus fiscaux tout en limitant les disparités dans le traitement fiscal des différents types de revenus.

Les centrales syndicales appuient également une utilisation accrue de l'écofiscalité, une orientation qui fait d'ailleurs consensus au Québec et que les gouvernements tardent malheureusement à prendre. Cependant, il faudrait compenser l'effet régressif qu'ont généralement ces mesures écofiscales. D'ailleurs, les centrales syndicales considèrent que toutes hausses des contributions fiscales devraient être mises en œuvre dans un souci de réduire les inégalités de revenus. Depuis une trentaine d'années, celles-ci ont beaucoup augmenté au Québec, comme ailleurs en Amérique du Nord.

---

<sup>59</sup> La sous-traitance pour les services de psychologues privés par les centres de services scolaires à des tarifs élevés est un exemple parmi tant d'autres.

Vincent LARIN, « Santé mentale : Québec sort le chéquier pour embaucher des psychologues au privé », *Le Journal de Québec*, 20 janvier 2021, [En ligne] [[tvanouvelles.ca/2021/01/20/sante-mentale-quebec-sort-le-chequier-pour-embaucher-des-psychologues-au-prive-1](https://tvanouvelles.ca/2021/01/20/sante-mentale-quebec-sort-le-chequier-pour-embaucher-des-psychologues-au-prive-1)].

<sup>60</sup> COMMISSION D'EXAMEN SUR LA FISCALITÉ QUÉBÉCOISE, *Se tourner vers l'avenir du Québec : Volume 1 - Une réforme de la fiscalité québécoise*, 2015, p. 85. [En ligne] [[groupes.finances.gouv.qc.ca/examenfiscalite/uploads/media/Volume1\\_RapportCEFO\\_01.pdf](https://groupes.finances.gouv.qc.ca/examenfiscalite/uploads/media/Volume1_RapportCEFO_01.pdf)].

## Recommandation n°6

Compte tenu de l'augmentation des besoins pour l'ensemble des programmes gouvernementaux et des services publics, les centrales syndicales demandent au gouvernement de mettre en place de nouvelles mesures pour accroître ses revenus ou mieux gérer ses dépenses. Pour y arriver, nous proposons, notamment :

- La mise en place d'une assurance médicaments publique et universelle;
- L'élimination du recours à la sous-traitance et une remise en question de la place du privé dans les réseaux publics;
- L'élimination du caractère « remboursable » des crédits d'impôt aux grandes entreprises;
- La mise en place de mesures d'écofiscalité, tout en prévoyant des mécanismes qui corrigent les potentiels effets régressifs de ces mesures.

## 3. Des perspectives économiques détériorées

### 3.1 Ralentissement économique et inflation : une route cahoteuse à l'horizon

Bien que l'économie du Québec ait progressé de façon soutenue au début de l'année 2022, l'augmentation du coût de la vie et la hausse des taux d'intérêt ont provoqué une décélération de celle-ci après le sommet atteint en mars. Les statistiques du produit intérieur brut (PIB) pour les derniers mois ne sont pas encore connues, mais les analystes s'attendent à ce que le PIB termine sa course en 2022 avec une croissance de 3,1 %<sup>61</sup>.

Les pronostics pour 2023 apparaissent plus sombres. Le ralentissement est une certitude. En effet, les données du troisième trimestre de 2022 montrent que le PIB réel accuse un recul de 1,4 % sur une base annualisée et on estime que cela est également probable pour le dernier trimestre<sup>62</sup>. La contraction de l'activité économique est assez généralisée à tous les secteurs. Sans nul doute que le resserrement de la politique monétaire, plus prononcé qu'anticipé, affectera le rythme de croissance au début de 2023. Étonnamment, le marché du travail ne semble pas encore touché par ce resserrement. Il est vrai que cet indicateur économique est souvent en décalage par rapport à l'évolution du PIB. Néanmoins, en 2022, l'emploi a progressé de 2,6 % (passant de 4 269 000 à 4 380 700 en un an) et le taux de chômage a diminué, passant de 6,1 % en 2021 à 4,3 % en 2022<sup>63</sup>. Quant à lui, le nombre de postes vacants demeure

<sup>61</sup> Pour les dix premiers mois de 2022 comparativement aux mêmes mois l'année précédente.

ISQ, *Produit intérieur brut par industrie au Québec, octobre 2022*, 25 janvier 2023, [En ligne]

[[statistique.quebec.ca/fr/produit/publication/produit-interieur-brut-par-industrie-au-quebec-octobre-2022#5](https://statistique.quebec.ca/fr/produit/publication/produit-interieur-brut-par-industrie-au-quebec-octobre-2022#5)] (Consulté le 16 février 2023).

<sup>62</sup> DESJARDINS, *L'IPD continue sa descente : la détérioration de l'économie du Québec se poursuivra*, 1<sup>er</sup> février 2023, [En ligne] [[desjardins.com/content/dam/pdf/fr/particuliers/epargne-placements/etudes-economiques/indice-precursur-desjardins-fevrier-2023.pdf](https://desjardins.com/content/dam/pdf/fr/particuliers/epargne-placements/etudes-economiques/indice-precursur-desjardins-fevrier-2023.pdf)].

<sup>63</sup> ISQ, *Caractéristiques du marché du travail, données annuelles, régions administratives<sup>1</sup> et ensemble du Québec, 2006-2022*, [En ligne] [[statistique.quebec.ca/fr/document/population-active-emploi-et-chomage-regions-administratives-rmr-et-quebec/tableau/caracteristiques-marche-travail-donnees-annuelles-regions-administratives#tri\\_es=2](https://statistique.quebec.ca/fr/document/population-active-emploi-et-chomage-regions-administratives-rmr-et-quebec/tableau/caracteristiques-marche-travail-donnees-annuelles-regions-administratives#tri_es=2)] (Consulté le 16 février 2023).

élevé et même en hausse par rapport à 2021<sup>64</sup>. Ainsi, la vigueur du marché du travail pourrait agir comme un dispositif pouvant amoindrir le ralentissement.

Seule son ampleur fait l'objet de débats parmi les prévisionnistes. Mais, quel que soit le scénario qui se présentera, le gouvernement du Québec doit se tenir prêt à intervenir de manière vigoureuse pour stimuler la relance économique s'il y a lieu.

- **L'inflation et la politique monétaire : des mécanismes à approfondir**

Aujourd'hui, le terme « inflation » est sur toutes les lèvres. Ayant presque disparu du radar économique depuis les trente dernières années, la hausse du coût de la vie inquiète. Alors que le taux annuel moyen au Québec était de 3,8 % en 2021, l'inflation s'est accrue à 6,7 % en moyenne pour 2022, avec un pic à 8 % observé en juin<sup>65</sup>. Essence, automobile, pain, œufs, hébergement, repas au restaurant... tout coûte plus cher! Les travailleurs et les travailleuses voient ainsi leur pouvoir d'achat fondre à vue d'œil. Cette poussée inflationniste, dont plusieurs la subissent pour la première fois, se situe désormais au sommet de leurs préoccupations.

Sous les directives du gouvernement fédéral dans la conduite de sa politique monétaire, la Banque du Canada vise à maintenir l'inflation dans une fourchette de 1 % à 3 %. Son arme de prédilection : le taux directeur. Une hausse de ce taux influe sur les taux d'intérêt de différents types d'emprunt (ex. : hypothèques, prêts personnels, prêts automobiles, marges de crédit). En rendant le crédit plus cher, on espère réduire la demande pour les biens et services et, par conséquent, leur prix. En décourageant les emprunts, les dépenses de consommation et les investissements des entreprises, on espère ralentir suffisamment la demande. Et c'est là que le bât blesse. La politique de la Banque du Canada a une incidence seulement sur la demande alors qu'on est aux prises avec des problèmes liés à l'offre<sup>66</sup>.

En effet, le contexte inflationniste d'aujourd'hui est complètement différent à plusieurs égards des épisodes passés, lesquels s'exprimaient par une forte demande de consommation ou une augmentation rapide des revenus disponibles. L'épisode actuel, qui a commencé à poindre dans la deuxième moitié de 2021, reflète les soubresauts d'une économie mondiale prise dans la tourmente pandémique. Les principaux facteurs à l'origine de cette hausse étaient multiples : la hausse du prix des intrants et des produits finis résultant des goulots d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement mondiales; les coûts décuplés du transport par conteneur; l'explosion des prix de l'énergie laquelle a été accentuée par la guerre en Ukraine; la flambée des prix des aliments qui ont résulté de perturbations climatiques; des changements dans les habitudes d'achat des consommateurs

---

<sup>64</sup> Au troisième trimestre 2022, on dénombre environ 244 000 postes vacants au Québec, une augmentation de 4 % par rapport à la même période en 2021.

ISQ, *Les postes vacants au Québec au 3<sup>e</sup> trimestre de 2022*, 21 décembre 2022, [En ligne] [[statistique.quebec.ca/fr/produit/publication/postes-vacants-3e-trimestre-2022](https://statistique.quebec.ca/fr/produit/publication/postes-vacants-3e-trimestre-2022)] (Consulté le 16 février 2023).

<sup>65</sup> ISQ, *Indice des prix à la consommation (IPC), indice d'ensemble, Canada, Québec, RMR de Montréal et RMR de Québec*, données mensuelles non désaisonnalisées (2002=100), [En ligne]

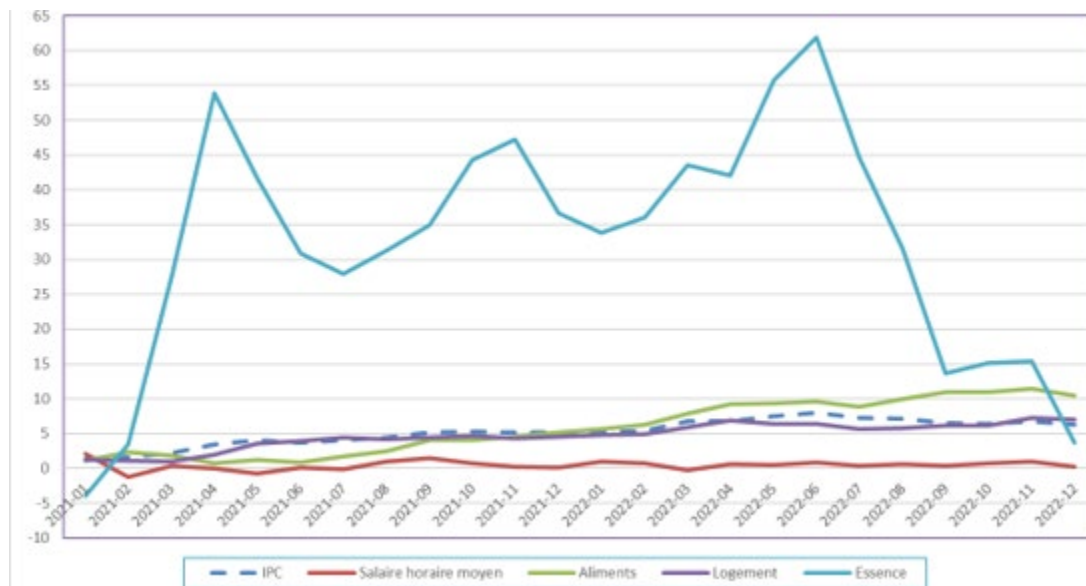
[[statistique.quebec.ca/fr/document/indice-prix-consommation-ipc/tableau/indice-des-prix-a-la-consommation-ipc-indice-ensemble-canada-quebec-rmr-montreal-quebec-donnees-mensuelles-non-desaisonnalisees](https://statistique.quebec.ca/fr/document/indice-prix-consommation-ipc/tableau/indice-des-prix-a-la-consommation-ipc-indice-ensemble-canada-quebec-rmr-montreal-quebec-donnees-mensuelles-non-desaisonnalisees)] (Consulté le 16 février 2023).

<sup>66</sup> Choc de l'offre désigne un ensemble d'éléments qui affecte la production de biens et services (ex. : augmentation du prix des matières premières, difficultés d'approvisionnement, etc.).

et des consommatrices provoqués par la pandémie; l'insuffisance de l'offre de logements qui alimente la spéculation. Clairement, il s'agit d'une période d'inflation inédite.

Les problèmes, pour la plupart, sont issus de facteurs mondiaux affectant l'offre sur lesquels la Banque du Canada a peu d'emprise. En effet, celle-ci n'a aucun contrôle sur les problèmes d'approvisionnement en provenance d'Asie ni sur les prix mondiaux du pétrole. Et encore moins sur l'évolution de la guerre en Ukraine et les politiques sanitaires de la Chine qui influencent grandement les prix mondiaux. On note, par ailleurs, une baisse importante du coût de l'essence au Québec depuis quelques mois (voir graphique 1). Cette tendance ne s'explique pas par la politique des hauts taux d'intérêt appliquée par la Banque du Canada, mais bien par des facteurs externes qui jouent en faveur d'une baisse du prix du pétrole brut comme la perspective d'une récession mondiale – surtout de la Chine qui est le deuxième consommateur de pétrole dans le monde –, laquelle fait craindre une baisse de la demande pour les carburants.

**Graphique 1 : taux de croissance des prix et du salaire horaire moyen, Québec (variation sur 2 ans)**



Sources : STATISTIQUE CANADA, *Salaires des employés selon l'industrie, données mensuelles non désaisonnalisées*, [tableau 14-10-0063-01] ; STATISTIQUE CANADA (Division des prix) ET INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Indice des prix à la consommation (IPC), produits et groupes de produits, Québec, Canada, RMR de Montréal et RMR de Québec, données mensuelles non désaisonnalisées (2002=100)*.

#### ▪ Les salaires ne sont pas la cause de l'inflation

Plusieurs analystes financiers ainsi que des chroniqueurs et des chroniqueuses économiques laissent sous-entendre que les hausses actuelles de salaires seraient un élément aggravant l'inflation. Le gouverneur de la Banque du Canada, Tiff Macklem, a même poussé l'odieux jusqu'à conseiller aux chefs et aux cheffes d'entreprise de ne pas augmenter les salaires des travailleurs et des travailleuses<sup>67</sup>! Ils

<sup>67</sup> Sabrina MADDEAUX, « Sabrina Maddeaux : Tiff Macklem wants workers to keep paying for his mistakes », National Post, 18 août 2022, [En ligne] [[sabrina-maddeaux-tiff-macklem-wants-workers-to-keep-paying-for-his-mistakes/ar-AA100DmZ](https://www.nationalpost.com/news/politics-opinion/sabrina-maddeaux-tiff-macklem-wants-workers-to-keep-paying-for-his-mistakes/ar-AA100DmZ)].

et elles craignent une forme de spirale salaire-prix où les travailleurs et travailleuses, faisant face à une hausse du coût de la vie, réclament de plus hauts salaires, ce qui nourrirait à leur tour l'inflation et ainsi de suite. Les données montrent que cet argumentaire est faux. En 2021, l'augmentation du salaire horaire moyen au Québec était de 2,0 % alors que l'inflation s'élevait à 3,8 %<sup>68</sup>. Le rythme d'accroissement mensuel des salaires moyens pour 2022 a été constamment inférieur à celui des prix (voir ligne rouge, graphique 1). Autrement dit, les travailleurs et les travailleuses peinent à maintenir leur pouvoir d'achat, voire s'appauvrissent.

Clairement, la croissance des salaires est une réponse à l'inflation et non la cause. Les travailleurs et les travailleuses sont déterminés à protéger leur niveau de vie, détermination renforcée par le fait que plusieurs entreprises ont dégagé des profits substantiels au cours des deux dernières années. En effet, des recherches tendent à démontrer que les marges de profit des entreprises ont considérablement augmenté depuis la pandémie, ce qui nourrit l'inflation et contribue à la hausse des inégalités.

### **Graphique 2 : part des profits après impôts dans le PIB au Canada (moyenne mobile 1 an)**



Source : Pierre-Antoine HARVEY, *Le rôle potentiel des profits dans l'inflation élevée se confirme*, IRIS, 1<sup>er</sup> septembre 2022, [En ligne] [[iris-recherche.qc.ca/bloque/economie-et-capitalisme/le-role-potentiel-des-profits-dans-linflation-elevee-se-confirme/#~:text=Nos%20donn%C3%A9es%20montrent%20clairement%20que,et%20propri%C3%A9taires%20remplissent%20leurs%20poches.](https://iris-recherche.qc.ca/bloque/economie-et-capitalisme/le-role-potentiel-des-profits-dans-linflation-elevee-se-confirme/#~:text=Nos%20donn%C3%A9es%20montrent%20clairement%20que,et%20propri%C3%A9taires%20remplissent%20leurs%20poches.)].

La hausse du prix de certaines composantes du panier de consommation donne peu de signes d'accalmie dans un horizon à court terme. Les coûts associés au logement continuent de s'accroître. Les prix des aliments demeurent élevés et, selon le Rapport annuel sur les prix alimentaires, ces derniers risquent d'augmenter de 5 % à 7 % en 2023<sup>69</sup>. Cela représente, pour une famille de 4

<sup>68</sup> ISQ, *Rémunération horaire moyenne des employés, résultats selon le sexe pour diverses caractéristiques de la main-d'œuvre, de l'emploi et du milieu de travail, 1997-2021*, Québec, Ontario et Canada, 3 mars 2022, [En ligne] [[statistique.quebec.ca/fr/document/remuneration-hebdomadaire-et-horaire-moyenne-des-employes/tableau/remuneration-hebdomadaire-moyenne-des-employes-resultats-selon-le-sexe-pour-diverses-caracteristiques-de-la-main-doeuvre-de-lemploi-et-du-milieu-de-travail-quebec-ontario-et-canada#tri\\_tertr=50040&tri\\_sexe=1](https://statistique.quebec.ca/fr/document/remuneration-hebdomadaire-et-horaire-moyenne-des-employes/tableau/remuneration-hebdomadaire-moyenne-des-employes-resultats-selon-le-sexe-pour-diverses-caracteristiques-de-la-main-doeuvre-de-lemploi-et-du-milieu-de-travail-quebec-ontario-et-canada#tri_tertr=50040&tri_sexe=1)] (Consulté le 16 février 2023).

<sup>69</sup> UNIVERSITÉ DALHOUSIE, L'UNIVERSITÉ DE GUELPH, L'UNIVERSITÉ DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE ET L'UNIVERSITÉ DE LA SASKATCHEWAN, *Rapport annuel sur les prix alimentaires 2023*, 13<sup>e</sup> édition, [En ligne] [[cdn.dal.ca/content/dam/dalhousie/pdf/sites/agri-food/30083%20Food%20Price%20Report%20FR%20-%20Digital.pdf](https://cdn.dal.ca/content/dam/dalhousie/pdf/sites/agri-food/30083%20Food%20Price%20Report%20FR%20-%20Digital.pdf)].

personnes, une dépense additionnelle de 1065 \$ par an. En raison de cette hausse, un bon nombre de ménages à revenus modestes rencontreront des difficultés à s'acquitter de leurs dépenses liées à l'alimentation et devront avoir recours aux banques alimentaires.

S'ajoute à cette perte du pouvoir d'achat, la 8<sup>e</sup> hausse du taux directeur de la Banque du Canada en moins d'un an laquelle heurtera particulièrement les personnes vulnérables et notamment celles qui sont endettées, celles ayant des prêts hypothécaires à taux variable, et celles à taux fixe sur le point de renouveler leur prêt. Bien qu'un peu de répit semble se dessiner dans la remontée des taux d'intérêt, leurs niveaux demeureront élevés ce qui détériorera la situation financière des Québécois et des Québécoises. Enfin, l'histoire économique moderne montre que les batailles contre l'inflation se sont soldées par des récessions<sup>70</sup> occasionnant fermetures d'entreprises, pertes d'emploi, précarité, chômage élevé, stagnation des salaires. En d'autres mots, le remède pourrait être pire que le mal.

Considérant que la hausse actuelle de l'inflation n'est pas due à une spirale salaire-prix mais bien à des problèmes liés à l'offre; que cet épisode d'inflation est unique, complexe et ne ressemble en aucun cas aux épisodes d'inflation de l'histoire économique récente; et que la politique de taux d'intérêt élevés fait porter le fardeau économique sur les personnes les plus vulnérables ainsi que sur les travailleurs et les travailleuses et leur famille, les centrales syndicales estiment qu'il est temps de changer de cap en matière de lutte contre l'inflation et d'envisager des dispositifs de soutien ciblant les ménages les plus vulnérables.

#### **Recommandation n°7**

Les centrales demandent au gouvernement du Québec de développer une meilleure compréhension des mécanismes à la source de la poussée inflationniste actuelle, d'en analyser les conséquences sur les personnes vulnérables afin de déployer une stratégie de lutte contre l'inflation complémentaire à celle des hauts taux d'intérêt mise en œuvre par la Banque du Canada.

#### **▪ Les mesures de lutte à l'inflation : insuffisantes et mal adaptées**

Dès l'automne 2021, le gouvernement du Québec a choisi d'aider la population à traverser cet épisode en effectuant un versement monétaire, dans un premier temps, aux bénéficiaires du crédit d'impôt pour la solidarité. Lors du dépôt du budget de mars 2022, de nouvelles mesures se sont ajoutées notamment le paiement d'un montant de 500 \$ à chaque Québécois et Québécoise qui gagnait moins de 100 000 \$ par année. Enfin, un dernier versement, dont le montant variait de 400 \$ et 600 \$, a été octroyé aux personnes seules et aux familles en fonction de leur niveau de revenu. En raison de son aspect ponctuel et temporaire sur les finances des ménages, l'envoi de chèques n'est pas une mesure structurante. D'autant plus que le montant est souvent insuffisant pour faire face à la hausse des tarifs et des autres prix qui vont continuer à progresser dans le temps.

Il est préférable de favoriser les mesures ciblées qui auront un effet durable sur les revenus des Québécois et des Québécoises les plus vulnérables ou qui abaisseront les coûts de leurs achats

<sup>70</sup> Récessions de 1974-1976, de 1981-1982 et de 1991-1992.

essentiels comme les aliments ou le logement. Certes, le gouvernement a posé des gestes qui s'inscrivent dans cette logique. Par exemple, la bonification du crédit d'impôt remboursable aux aînés est une mesure justifiée car elle cible un groupe de personnes souvent vulnérables. Enfin, limiter l'indexation des tarifs gouvernementaux à 3 % est un pas dans la bonne direction. Mais pourquoi 3 %? Pourquoi pas un gel? Ce geste, de seulement les plafonner, constitue une occasion ratée d'aider les personnes les plus étranglées financièrement.

Pour véritablement venir en aide aux personnes les plus défavorisées, les centrales syndicales proposent de relever les prestations gouvernementales d'aide sociale ou de bonifier le crédit d'impôt pour solidarité. Encore mieux, si le gouvernement souhaite réellement sortir les gens de la pauvreté, il pourrait hausser le salaire minimum à 18 \$ l'heure, mesure particulièrement structurante qui soutient, entre autres, les femmes et les jeunes.

#### **Recommandation n°8**

Les centrales réclament que le gouvernement du Québec adopte des mesures structurantes à moyen et long termes visant à atténuer les effets négatifs de l'inflation tels :

- Un meilleur contrôle des coûts du logement;
- Des investissements accrus dans le logement social afin d'améliorer l'offre des habitations à loyer modique;
- Une hausse du salaire minimum à 18 \$ de l'heure;
- Une bonification des protections sociales de façon à assurer à tous les ménages un revenu au moins égal à la Mesure du panier de consommation (MPC);
- Un gel temporaire des tarifs que le gouvernement contrôle (ex. : hydro-électricité; services de garde, droits de scolarité, etc.)

### **3.2 Une politique de développement économique**

Dans le mémoire que les centrales syndicales ont présenté lors des consultations prébudgétaires de l'an passé, nous avons insisté pour que le gouvernement élabore une politique industrielle permettant notamment d'accélérer la transition vers une société sobre en énergie, d'amorcer les réformes structurelles qui permettraient de transiter vers de nouveaux modes de production et de consommation et de mettre en œuvre de grands projets d'investissements nécessaires au maintien et à la création d'emplois et au développement d'une économie prospère.

Nous étions aussi d'avis qu'une bonne politique industrielle devrait promouvoir des projets structurants qui garantissent à long terme le renforcement et la diversification du système productif, tant à l'échelle locale et régionale que nationale. Cette politique devrait inclure des initiatives concrètes telles que :

- Des investissements dans la transition énergétique et la lutte contre les changements climatiques;



- La réindustrialisation du Québec, notamment par la consolidation des activités des filières industrielles existantes, la diversification des activités économiques des régions, le renforcement des activités de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformations, l'élaboration d'un cadre législatif « Achetons au Québec » tout en portant une attention particulière au soutien à l'économie sociale et aux PME;
- Des investissements dans des projets d'infrastructures incluant ceux à vocation sociale;
- Une utilisation plus étendue des ressources de l'écosystème financier et des sociétés d'État au service de la relance;
- Un soutien aux entreprises par le biais d'aides financières ciblées et conditionnelles en matière de maintien et de création d'emplois, de conditions salariales, de gains environnementaux et d'investissements sur le territoire;
- Le renforcement de l'autonomie dans le domaine des équipements médicaux, de l'alimentation et des médicaments.

Cette recommandation syndicale demeure tout à fait à propos et judicieuse aujourd'hui. D'ailleurs, dans la poursuite de sa politique de développement économique dont les grandes orientations se retrouvent dans le document intitulé *Une vision économique ambitieuse – Un Québec qui gagne*<sup>71</sup>, le gouvernement propose plusieurs mesures et programmes qui se rapprochent d'un bon nombre de nos revendications. Il s'agit donc d'un pas dans la bonne direction. Dans cette politique, le gouvernement entend aussi conjuguer économie et environnement en misant sur l'électrification des transports, le développement des filières d'énergies vertes et de bioénergies, ainsi que celles de la production d'autobus, de camions électriques et de batteries. Voilà de pistes intéressantes qui sont de bon augure pour l'avenir.

#### ▪ **Lutte contre les changements climatiques et politiques énergétiques**

Depuis la reprise des travaux parlementaires à l'automne, le premier ministre et le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie ont hissé l'énergie, et particulièrement l'hydroélectricité, aux rangs des priorités, aux côtés de la santé et de l'éducation, ce qui n'est pas peu dire. L'objectif de la carboneutralité de l'économie québécoise d'ici 2050 est brandit à toutes les tribunes. Selon une estimation d'Hydro-Québec, plus de 100 térawattheures supplémentaires d'énergie seront nécessaires pour faire la transition vers une économie neutre en carbone. Un défi de taille puisque cela représente la moitié de sa production actuelle<sup>72</sup>. D'où cette idée du premier ministre de construire de nouveaux barrages, ce qui, à notre avis, ne peut pas s'imposer comme la seule solution si ce n'est qu'à cause des inévitables enjeux d'acceptabilité sociale.

Les centrales syndicales ont toujours considéré qu'une politique de développement économique devait servir une reconversion massive des activités productives, commerciales et institutionnelles pour une économie sobre en carbone. Que la politique industrielle devait favoriser une mobilisation des capitaux publics en faveur de la lutte contre les changements climatiques, être un soutien à des secteurs

<sup>71</sup> MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF, *Une vision économique ambitieuse – Un Québec qui gagne*, novembre 2021, 66 p. [En ligne] [[cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/premier-ministre/politiques\\_orientations/Vision\\_economique.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/premier-ministre/politiques_orientations/Vision_economique.pdf)].

<sup>72</sup> HYDRO-QUÉBEC, *Plan stratégique 2022-2026*, [En ligne] [[hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/plan-strategique-aide-memoire.pdf?v=2022-03-25](https://hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/plan-strategique-aide-memoire.pdf?v=2022-03-25)].

porteurs, à des projets structurants visant la carboneutralité et à des entreprises innovantes qui utilisent des technologies propres tout en mettant de l'avant l'hydroélectricité du Québec. Lorsque possible, le gouvernement devait également soutenir les circuits économiques courts afin de maximiser la production locale pour répondre aux besoins locaux. Dans le dossier de lutte contre les changements climatiques, les centrales syndicales font la promotion d'une transition juste, qui entend planifier les transformations et les adaptations économiques et industrielles de manière à ne pas faire porter par les travailleurs et les travailleuses le fardeau et les coûts humains, économiques et sociaux de cette transition énergétique.

#### **Recommandation n°9**

Les centrales demandent au gouvernement du Québec de mettre en œuvre une stratégie industrielle cohérente, durable et solidaire, financée adéquatement, afin de relever les défis de la transition énergétique et pour bâtir une économie résiliente et inclusive à long terme. Cette stratégie doit inclure des initiatives concrètes telles des investissements dans la transition énergétique et la lutte contre les changements climatiques, la réindustrialisation du Québec notamment par la consolidation des activités des filières industrielles existantes, la diversification des activités économiques des régions et le renforcement des activités de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformations, et ce, tout en portant une attention particulière au soutien à l'économie sociale et aux PME.

#### **▪ Hydroélectricité : un outil de développement mais pas à n'importe quel prix**

Depuis le début des audiences parlementaires sur le projet de loi n° 2 intitulé *Québec limite la hausse des tarifs domestiques d'électricité*, rien ne va plus! Le gouvernement s'emmêle dans des déclarations contradictoires où, d'une part, il prétend vouloir créer de bons emplois, bien rémunérés mais, d'autre part déclare que la création d'emplois n'est plus sur la liste des critères de sélection des projets pour l'attribution de mégawatts d'électricité. Sans crier gare, le gouvernement annonce une révision des tarifs d'électricité pour les entreprises et souhaite imposer la sobriété aux Québécois et aux Québécoises. Sur ce dernier point, le gouvernement s'est rétracté. Bien que la production d'hydrogène nécessite d'importantes quantités d'électricité, le ministre affirme qu'il donnera le feu vert à plusieurs projets. En outre, le projet de loi prévoit accorder au ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie le pouvoir de choisir les projets qui auront droit à l'électricité du Québec, en vertu de critères à définir. Dans différentes déclarations publiques, le gouvernement a tenu des propos inquiétants laissant entendre qu'il pourrait brader l'électricité pour des projets économiques énergivores.

Malgré l'urgence d'embrasser la carboneutralité, jamais nous n'avons considéré que l'atteinte de cet objectif autorisait le gouvernement à agir dans le désordre et sans dialogue social. Ces affirmations sentent l'improvisation et soulignent l'absence d'une stratégie de transition énergétique cohérente, claire et réfléchie. Un gigantesque effort de coordination, de transparence et de financement est nécessaire pour mener à bon port ce projet « d'électrifier le Québec » et de mobiliser la société québécoise dans ce sens.

Les centrales syndicales sont préoccupées par les rapports actuels tendus avec la direction d'Hydro-Québec alors que cette société d'État jouera un rôle de premier plan dans la transition vers une

économie durable. Dans sa stratégie de développement, la société d'État peut grandement contribuer au repositionnement industriel en misant sur le renforcement des capacités manufacturières. Mais, dans un contexte où les surplus sont appelés à fondre dans un horizon de six ans et considérant les nouvelles demandes qui émergeront, les tarifs d'électricité sont un enjeu important à mesure que s'accroît la compétition entre les usages domestiques et les usages liés à la stratégie industrielle du Québec. Nous sommes d'avis que le bloc patrimonial est au cœur du pacte social qui lie Hydro-Québec à son unique propriétaire, la population. D'ailleurs, la loi instituant le bloc patrimonial d'électricité a été adoptée afin de préserver l'un des acquis historiques de la nationalisation de l'électricité qui sont des tarifs abordables.

- **Pour un débat public**

L'accès à l'énergie est un droit fondamental pour tous et toutes. Il est au cœur de la satisfaction de nos besoins essentiels comme se chauffer, se nourrir, s'éclairer et se transporter. L'électricité est la forme d'énergie la plus produite et la plus consommée. Ce que le Québec choisira de faire de cette électricité est crucial pour son développement futur et se retrouve au cœur même de son projet de société.

En ayant ces fondements en tête, même l'objectif pressant de la carboneutralité n'autorise pas le gouvernement de faire l'économie d'un débat démocratique sur la politique énergétique. C'est donc avec soulagement et intérêt que les centrales ont accueilli l'intention du gouvernement de tenir une consultation publique sur l'avenir énergétique du Québec. Dans le cadre de cette vaste réflexion collective, le gouvernement doit prendre soin de divulguer toutes les informations pertinentes afin d'être en mesure de faire les choix énergétiques les plus éclairés.

#### **Recommandation no 10**

Avant de prendre des décisions qui auront des implications appréciables pour les prochaines générations, les centrales syndicales demandent, dans le cadre de la prochaine vaste consultation publique sur l'avenir énergétique du Québec, que le gouvernement publie préalablement un document de consultation étoffé abordant les orientations gouvernementales envisagées sur les enjeux de sécurité et d'efficacité énergétiques, d'énergies vertes et bioénergies, des grandes orientations stratégiques d'Hydro-Québec ainsi que du mandat de la Régie de l'énergie, le tout dans une perspective de transition juste.

### **Recommandation n°11**

Compte tenu des exigences de décarbonation du Québec et en vue des arbitrages qui doivent être faits au sujet de l'utilisation de notre électricité, les centrales syndicales enjoignent le gouvernement du Québec à prendre en compte les priorités suivantes : soutenir la réalisation d'un grand chantier d'électrification des transports collectifs; protéger le contrat social entre Hydro-Québec et la population pour l'établissement de tarifs abordables découlant du bloc patrimonial; être en soutien au secteur manufacturier et encourager l'installation sur le territoire d'entreprises d'ici; et revoir les conditions auxquelles les tarifs préférentiels sont octroyés à la grande industrie.

En outre, considérant la priorité gouvernementale de décarboner l'économie, les centrales exigent que les aides financières aux entreprises prévues dans ses plans de décarbonation (incluant les dépenses fiscales, les subventions et les tarifs préférentiels d'Hydro-Québec) soient bien ciblées, cohérentes pour assurer un développement durable et conditionnel à des critères notamment de maintien et de création d'emplois, de conditions salariales, de gains environnementaux et d'investissements sur le territoire.

#### **▪ Transition juste et un nécessaire dialogue social**

Plusieurs stratégies gouvernementales ne peuvent être conçues et mises en œuvre en vase clos. Pour arriver à s'attaquer à l'enjeu de la transition énergétique et de la décarbonation de l'économie, le gouvernement aura besoin des partenaires socio-économiques pour bien identifier les réels besoins permettant un développement économique au service du Québec, mais également des communautés. Le Québec a une longue tradition de dialogue et de concertation, mais n'a plus ce genre de structures organisées dans les régions du Québec. Pourtant, les acteurs socio-économiques sont en constante discussion sur le développement économique de leur territoire. La transition énergétique demande des changements en profondeur de nos modes de consommation et de production. Pour que cette transition soit juste, elle nécessite que les acteurs de la société civile puissent échanger leurs idées et pratiques, se coordonner et s'organiser et, à cette fin, puissent compter sur des espaces de concertation pour exprimer leurs besoins en matière de développement économique dans une optique de justice sociale.

Nous sommes d'avis que la participation de la population et des groupes sociaux, environnementaux et syndicaux est essentielle au succès de la vision du gouvernement. La concertation et le dialogue social doivent donc faire partie intégrante des démarches associées au développement économique, et ce, à l'échelle nationale, régionale et locale.

## **Recommandation n°12**

Les centrales syndicales demandent l'instauration d'un dialogue social, ouvert et constructif pour l'ensemble des démarches visant la transition vers une économie sobre en carbone. La participation des organisations de la société civile permettra de mieux concilier des objectifs de soutien à la vitalité économique des entreprises avec ceux de justice sociale pour les citoyens et les citoyennes.

Plus spécifiquement, dans ce grand projet collectif de décarboner le Québec, nous demandons que des sièges soient réservés au mouvement syndical au sein du comité consultatif sur les changements climatiques et que d'autres sièges soient représentatifs de la société civile.

### **3.3 Autonomie accrue de certains secteurs stratégiques : encore du travail à faire**

La crise sanitaire a mis en lumière la vulnérabilité de certaines chaînes d'approvisionnements de plusieurs secteurs stratégiques, notamment dans le domaine de l'alimentation, des équipements médicaux et des médicaments. Dès lors, les centrales syndicales ont exhorté le gouvernement du Québec à se doter d'une capacité nationale de production dans ces secteurs, au besoin en les subventionnant. Nous considérons également qu'il devait aussi maintenir des stocks de certains biens essentiels permettant de faire face à une crise de plusieurs mois.

Ces revendications sont toujours pertinentes aujourd'hui. Les activités de certains secteurs ne peuvent être laissées au jeu du libre marché ou au bon vouloir du secteur privé. Le gouvernement doit absolument miser sur l'autonomie et la diversification économique du Québec afin d'assurer des approvisionnements sûrs et stables, augmenter la résilience de l'économie et assurer la sécurité nationale. D'ailleurs, un sondage mené par l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC) en 2021 indique qu'entre 85 % et 90 % des organismes et associations du secteur manufacturier considèrent « que la crise sanitaire a accentué l'importance de la fabrication locale (relocalisation) ou de l'approvisionnement local (substitution des importations)<sup>73</sup>. » Il existe donc une volonté des acteurs du secteur manufacturier de poursuivre dans cette voie. Mais, concrètement, où en sommes-nous aujourd'hui sur ce point?

#### **▪ Une relocalisation difficile des chaînes de production**

Depuis la crise sanitaire, des efforts gouvernementaux ont été déployés pour relocaliser la production, substituer des importations, diversifier les fournisseurs, prévoir des plans de contingence et des stocks plus garnis. Il semble donc que l'écosystème du Québec se réorganise petit à petit. Cependant, les analyses et les données statistiques disponibles ne permettent pas de tirer un portrait probant d'une autonomie accrue ou d'une réindustrialisation du Québec.

Selon l'économiste en chef du ministère fédéral Commerce international, il n'existerait pas de changement généralisé en termes de relocalisation sur le territoire. Dans une présentation prononcée dans le cadre d'une conférence de l'École nationale d'administration publique (ENAP), elle indiquait que

<sup>73</sup> IREC, *Favoriser les relocalisations industrielles au Québec par le biais des politiques publiques - Évolution et positionnement stratégique des chaînes de valeur manufacturières du Québec*, décembre 2021, 98 p. [En ligne] [[irec.quebec/ressources/publications/Note-Relocalisations-industrielles-VF.pdf](http://irec.quebec/ressources/publications/Note-Relocalisations-industrielles-VF.pdf)].

« [...] les entreprises canadiennes comme américaines vont même plutôt dans le sens contraire. En effet, la part étrangère de leur production ne va pas en diminuant, mais en augmentant légèrement : leurs fournisseurs se trouvent de plus en plus loin et ils viennent de plus en plus de pays avec lesquels elles n'avaient pas l'habitude de faire affaire<sup>74</sup>. »

Plusieurs analystes soulignent la complexité de cet effort de réorganisation. Certaines entreprises estiment que remplacer des intrants importés significativement moins chers par des intrants locaux apparaît comme compliqué et coûteux, même si les consommateurs et consommatrices québécois favorisent l'achat local. En outre, un chercheur de l'IREC a noté que des entreprises québécoises ne connaissent pas les fournisseurs et les réseaux de distribution locaux.

Les centrales syndicales maintiennent que des efforts supplémentaires devraient être faits pour rapatrier sur le territoire certaines capacités manufacturières et réduire la dépendance du secteur manufacturier aux importations. Sur ce dernier point, l'étude de l'IREC, citée précédemment, indique « [qu']il est naturel et bénéfique que les industries manufacturières québécoises visent à commercialiser leurs produits ailleurs dans le monde. Toutefois, l'état de plusieurs secteurs en matière d'autonomie productive indique qu'une bonne part de ces exportations ne sont pas destinées à compléter les opportunités d'affaires émanant du marché intérieur mais à s'y substituer, obligeant ce dernier à s'approvisionner majoritairement à l'étranger alors même que le Québec possède des capacités industrielles importantes. Ce paradoxe, qui constitue une défaillance de marché, devra être considéré dans le cadre de toute stratégie éventuelle de relocalisation des chaînes de valeur [...]»<sup>75</sup>.

Bien que nous n'ayons pas les capacités à court terme d'effectuer une telle analyse approfondie pour chacun des secteurs névralgiques identifiés ci-haut, une analyse sommaire des données statistiques portant sur la valeur de la production et sur l'emploi de la dernière décennie pointe timidement vers une plus grande autonomie de ces secteurs. Il faudra suivre plus étroitement l'évolution de ces secteurs afin de voir si la tendance se confirme à long terme.

En ce qui concerne la **fabrication de fournitures et de matériel médicaux**, il s'agit du seul secteur où la valeur de la production, après un recul en 2020 (dû aux confinements), s'est sensiblement accrue (25,7 %) entre 2019 et 2021. L'emploi a suivi une trajectoire un peu semblable : de 5 269, ce dernier a grimpé à 5 759 personnes, soit une hausse de 9,3 % entre ces deux années. C'est un pas dans la bonne direction permettant au gouvernement du Québec de disposer localement de fournitures médicales essentielles en cas de crise.

Pour le secteur de la **fabrication de produits pharmaceutiques et de médicaments**, le PIB est passé de 1,8 G\$ à 2,1 G\$ sur deux ans, ce qui correspond à une hausse de 19,5 % sur la période. Ainsi, les efforts fournis par les gouvernements d'Ottawa et du Québec pour se doter d'une capacité nationale de production pour les vaccins et certains médicaments semblent porter ses fruits. Toutefois, l'annonce récente de la fermeture de l'entreprise biopharmaceutique Medicago remet en cause notre autonomie en matière d'approvisionnement en vaccins, pourtant si essentielle. Outre la perte d'expertise et de quelques 350 emplois, cette fermeture met fin à la possibilité de produire localement un vaccin unique

---

<sup>74</sup>Eric DESROSIERS, « Le rapatriement des chaînes de production se fait toujours attendre », *Le devoir*, 3 septembre 2022, [En ligne] [[ledevoir.com/economie/752457/industrie-le-rapatriement-des-chaines-de-production-se-fait-toujours-attendre](https://ledevoir.com/economie/752457/industrie-le-rapatriement-des-chaines-de-production-se-fait-toujours-attendre)].

<sup>75</sup>IREC, op.cit., pp. 8-9.

contre la COVID-19<sup>76</sup>. Espérons que les appels du gouvernement pour un repreneur seront entendus. Cela dit, l'annonce en avril 2022 de l'implantation sur le territoire de l'entreprise américaine Moderna est une bonne nouvelle. Ces installations qui incluent un centre de recherche et une usine de production de divers vaccins à ARN messenger<sup>77</sup> et dont la construction se terminera en 2024, permettront au Québec de réduire sa dépendance envers les entreprises étrangères pour la production de ce type de vaccins et de consolider sa capacité industrielle pharmaceutique.

Dans les deux cas, des **installations de recherche et développement** (R-D) étaient présentes. Selon les dires de Moderna, outre le vaccin contre la COVID-19, l'entreprise désire avancer la R-D de la technologie de l'ARN messenger pour développer d'autres vaccins pour lutter contre la grippe, la maladie d'Alzheimer ou le VIH. Voilà des axes de recherche d'avenir pour la société québécoise. Les centrales syndicales estiment important de financer des projets de recherches porteurs du secteur pharmaceutique. Toutefois, nous appelons le gouvernement à la vigilance. Par le passé, les gouvernements ont laissé ces entreprises déterminer seules des priorités de recherche, ce qui a desservi le Québec puisqu'elles avaient peu d'intérêt pour la recherche visant à prévenir les pandémies. Or, les données récentes relatives au ratio des dépenses de R-D par rapport aux recettes tirées des ventes n'indiquent pas de renversement de cette tendance, bien au contraire! Après un sommet de 11,7 % atteint en 1995, le ratio ne cesse de diminuer depuis et se situait, en 2021, à un niveau historiquement bas soit à 3,4 %<sup>78</sup>. Clairement, des mesures gouvernementales plus coercitives devront être prises pour tendre vers la cible de 10 %, tel qu'entendu en 1986 avec les acteurs du secteur.

En somme, il importe de revoir la politique industrielle du secteur pharmaceutique afin de limiter l'emprise de ces entreprises sur la recherche et sur le prix des médicaments. Les gouvernements et les organisations internationales ont intérêt à augmenter fortement les ressources allouées à la recherche visant à nous prémunir contre les épidémies et les pandémies. Par ailleurs, les entreprises pharmaceutiques doivent demeurer imputables à la population compte tenu de l'importance du financement public dans leurs projets de recherche.

Un autre domaine d'intérêt public crucial est celui de **l'alimentation**. La valeur de la fabrication d'aliments a enregistré une légère remontée en 2021 (de 5 G\$ à 6,1 G\$) sans toutefois retrouver le sommet atteint en 2017. Ce secteur emploie un peu plus de 64 400 personnes, en légère baisse (-1 513) par rapport à son pic de 2019. Ce qui inquiète surtout, c'est l'envolée des prix des aliments depuis plus d'un an maintenant. En outre, depuis qu'une enquête a révélé l'existence d'un « cartel du pain » au sein duquel plusieurs compagnies avaient gonflé les prix de ce produit entre 2001 et 2017, la confiance des Québécois et Québécoises envers le secteur a été fortement ébranlée. C'est donc avec intérêt que les centrales syndicales ont accueilli la décision d'Ottawa de faire la lumière sur l'inflation alimentaire de la dernière année et d'enquêter sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement de l'industrie. Notons que dans le réseau de la distribution, cinq joueurs (Loblaws, Costco, Sobeys, Métro et Walmart) monopolisent plus de 60 %<sup>79</sup> du marché canadien, ce qui leur confère une influence certaine sur les

---

<sup>76</sup> Appelé Covifenz, à base de plantes. Il a été rejeté par l'Organisation mondiale de la Santé parce que l'entreprise avait pour actionnaire minoritaire le cigarettier Philip Morris.

<sup>77</sup> À terme, l'usine pourra fabriquer quelque 100 millions de doses par année.

<sup>78</sup> CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS, rapports annuels, plusieurs années, [En ligne] [[canada.ca/fr/examen-prix-medicaments-brevetes/services/rapports-annuels.html](https://canada.ca/fr/examen-prix-medicaments-brevetes/services/rapports-annuels.html)].

<sup>79</sup> IRIS, op.cit.

prix pratiqués sur ce dernier. Si le comité parlementaire fédéral met au jour des comportements abusifs et découvre que certaines entreprises ont gonflé injustement les prix pendant et après la pandémie, il importe que des correctifs efficaces soient implantés pour éviter qu'une telle situation se répète dans l'avenir.

Malgré ces possibles malversations, le gouvernement ne doit pas perdre de vue son objectif de renforcer la souveraineté alimentaire du Québec et se doit d'encadrer plus étroitement ce secteur afin d'assurer la sécurité des approvisionnements et une stabilité des prix pour certains aliments essentiels. Il doit également soutenir diverses filières et s'assurer que les grands joueurs de la distribution alimentaire présents au Québec s'approvisionnent en priorité auprès du secteur bioalimentaire québécois lorsque c'est possible.

### **Recommandation n° 13**

Les centrales syndicales pressent le gouvernement du Québec de se doter de capacités nationales de production dans certains secteurs névralgiques – notamment de fournitures médicales, du bioalimentaire et du pharmaceutique – et de se constituer des réserves stratégiques de biens médicaux essentiels et de médicaments pour mieux faire face à de nouvelles crises sanitaires.

Les centrales demandent aussi au gouvernement du Québec de financer des projets pertinents du secteur pharmaceutique et d'augmenter les ressources allouées à la recherche et développement tout en rendant les entreprises imputables envers la population.

Enfin, nous demandons au gouvernement du Québec d'exiger du secteur de la distribution alimentaire, qui importe des denrées, de moderniser son système logistique de façon à se doter de plusieurs options d'approvisionnement; de soutenir diverses filières alimentaires et de s'assurer que les grands acteurs de la distribution au Québec s'approvisionnent en priorité auprès des secteurs agroalimentaire et bioalimentaire québécois lorsque c'est possible.

## **4. Répondre aux besoins et aux aspirations des travailleuses et des travailleurs**

### **4.1 Protéger l'employabilité et la mobilité de la main-d'œuvre : une question de principe**

En contexte économique difficile, il est essentiel de ramener notre attention sur celles et ceux qui sont les réels moteurs de la production de richesse : les travailleuses et les travailleurs. Après tout, pas de travail, pas de création de richesse. Les défis socioéconomiques actuels du Québec – crainte d'une récession, vieillissement de la population, rareté et pénurie de main-d'œuvre, numérisation des milieux de travail et transition énergétique – ne peuvent être relevés de manière satisfaisante sans remettre la travailleuse et le travailleur au centre des préoccupations publiques. Dit autrement, il est essentiel que l'État agisse pour protéger l'employabilité et la mobilité (tant horizontale que verticale) de la main-



d'œuvre. Notre philosophie est que tous les travailleurs et toutes les travailleuses puissent librement choisir ou changer l'emploi qu'il ou elle occupe, et que l'action publique les soutienne pour qu'ils puisse aisément réaliser leurs aspirations individuelles, sans entraves économiques.

- **Les pénuries de main-d'œuvre**

Le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre se maintient. Rappelons que le gouvernement prévoit que 1,4 million d'emplois allaient devoir être pourvus entre 2021 et 2030<sup>80</sup>. Au moment d'écrire ces lignes, la création d'emploi continue d'être relativement robuste au Québec : pour l'ensemble de 2022, il s'est créé, par rapport à 2021, 111 700 emplois (soit une hausse de 2,6 %) <sup>81</sup>. Le taux de chômage, pour sa part, atteint des creux historiquement bas. De 2021 à 2022, il est d'ailleurs passé de 6,1 % à 4,3 % <sup>82</sup>. L'édition 2021 de *l'État d'équilibre du marché du travail à court et à moyen terme* confirme une hausse tous azimuts d'une majorité de professions en léger déficit ou en déficit à moyen terme <sup>83</sup>. Un premier constat indique qu'il y a un manque de travailleurs et de travailleuses pour pourvoir aux postes vacants.

Pourtant, s'il est vrai que le vieillissement de la population causera une constriction quant à la disponibilité de travailleuses et de travailleurs<sup>84</sup>, il est essentiel de garder à l'esprit qu'il n'existe pas « une » pénurie, mais bien « des » pénuries de main-d'œuvre car il s'agit d'un phénomène variable et non homogène selon le secteur et l'emploi.

Le tableau 2 présente les différentes causes de difficulté de recrutement en fonction du niveau de qualification de l'emploi. Il offre un panorama précieux pour bien comprendre le portrait de la rareté de main-d'œuvre.

---

<sup>80</sup> QUÉBEC, *Publication du rapport sur l'état d'équilibre du marché du travail – Le ministre boulet réaffirme l'importance des mesures prises pour relever les défis liés à la pénurie de main-d'œuvre*, 8 avril 2022, [En ligne] [[quebec.ca/nouvelles/actualites/details/publication-du-rapport-sur-letat-dequilibre-du-marche-du-travail-le-ministre-boulet-reaffirme-limportance-des-mesures-prises-pour-relever-les-defis-lies-a-la-penurie-de-main-doeuvre-39331](https://quebec.ca/nouvelles/actualites/details/publication-du-rapport-sur-letat-dequilibre-du-marche-du-travail-le-ministre-boulet-reaffirme-limportance-des-mesures-prises-pour-relever-les-defis-lies-a-la-penurie-de-main-doeuvre-39331)].

<sup>81</sup> ISQ, *Caractéristiques du marché du travail, données annuelles, régions administratives<sup>1</sup> et ensemble du Québec, 2006-2022*, 12 janvier 2023, [En ligne] [[statistique.quebec.ca/fr/document/population-active-emploi-et-chomage-regions-administratives-rmr-et-quebec/tableau/caracteristiques-marche-travail-donnees-annuelles-regions-administratives#tri\\_es=8](https://statistique.quebec.ca/fr/document/population-active-emploi-et-chomage-regions-administratives-rmr-et-quebec/tableau/caracteristiques-marche-travail-donnees-annuelles-regions-administratives#tri_es=8)] (Consulté le 16 février 2023).

<sup>82</sup> *Ibid.*

<sup>83</sup> Ceci confirme l'hypothèse que nous faisons dans notre mémoire de 2022.

<sup>84</sup> QUÉBEC, *État d'équilibre du marché du travail à court et à moyen terme, édition 2021*, p. 9.

Tableau 2 - Tableau-synthèse des causes de difficultés de recrutement identifiées par des partenaires du marché du travail, selon le diplôme ou le niveau des compétences exigées pour les professions (%)

Causes de difficulté de recrutement	Diplôme et niveau de compétence					
	Hautement qualifié			Qualifié	Peu qualifié	
	Gestion	Diplôme universitaire	Diplôme d'études collégiales	Diplôme d'études professionnelles	Diplôme d'études secondaires ou formation liée à la profession	Pas de DES et formation en emploi
Conditions salariales	26	24	31	36	33	36
Stabilité, sécurité d'emploi et postes temporaires	48	29	42	32	52	39
Saisonnalité	43	32	30	37	36	44
Conditions de travail autres que le salaire	48	34	40	61	72	78
Rigidité d'accès à la formation et/ou la profession	7	21	15	20	12	6
Manque d'attractivité de la formation, de la profession ou du secteur	45	47	59	68	78	83
Méconnaissance, perception et perspectives d'avenir face à la profession	17	30	45	45	54	50
Inadéquation de la formation et des compétences de main-d'œuvre	19	25	30	27	21	3
Accès difficile du lieu de travail	12	18	15	36	27	42
Autres causes	14	8	7	9	12	6

Source : QUÉBEC, *État d'équilibre du marché du travail à court et à moyen terme*, édition 2021, p. 24.

Nous en tirons les constats suivants :

- Tout niveau de qualification confondu, le « manque d'attractivité de la formation, de la profession ou du secteur<sup>85</sup> » est la première cause de difficulté de recrutement, sauf pour la catégorie « gestion ». Cependant, sans données plus précises, il est difficile de comprendre comment se déclinent ces causes, car nous jugeons que ces dernières en recourent d'autres. Par exemple, un emploi peu qualifié risque d'être jugé fort peu intéressant s'il offre une rémunération faible. Il faut donc lire l'ensemble des causes répertoriées dans ce tableau pour se faire une meilleure idée.
- Il est frappant de constater que la cause de la « méconnaissance et perspectives d'avenir de la profession<sup>86</sup> » soit aussi importante pour les emplois qualifiés et peu qualifiés. Là encore, il est dommage que cette cause soit aussi peu déterminée. Une profession comme mécanicien (CNP 7321), très en demande pour les besoins du secteur manufacturier ou du transport, n'a clairement pas les mêmes causes de difficultés de recrutement qu'un commis de commerce en détail (CNP 6421), bien que les deux soient des professions jugées comme étant peu qualifiées. Une attention spéciale devrait être portée à la bonne connaissance des professions jugées névralgiques ou à valeur ajoutée et à s'assurer de l'accès aux formations de qualité.
- Alors que les « conditions salariales » occupent une place importante, il est frappant de constater que la cause des « conditions de travail autres que le salaire<sup>87</sup> » obtient un score encore plus élevé, toutes catégories d'emploi confondues. Ceci nous indique que les travailleuses et les travailleurs désirent des emplois dont les conditions d'exercice sont sécuritaires et contrôlées, avec des horaires plus flexibles. En contexte d'inflation, nous croyons en outre que la cause des « conditions salariales » aura un poids de plus en plus important. Pour nous, de tels résultats donnent du poids à notre recommandation d'instaurer un taux horaire du salaire minimum de 18 \$ et de veiller à l'amélioration constante des conditions de travail. De plus, le gouvernement, en tant qu'employeur, se doit d'agir à cet égard de manière exemplaire : il suffit de penser aux conditions de travail très pénibles des travailleuses et des travailleurs de la santé pour comprendre pourquoi ces secteurs rencontrent des problèmes de recrutement.
- La catégorie de la « rigidité d'accès à la formation et/ou la profession » reste la cause la plus faible de difficulté de recrutement, peu importe les catégories d'emploi. La cause de l'« inadéquation de la formation et des compétences de main-d'œuvre », quant à elle, affiche également un score bas. Pour nous, cela confirme de nouveau que le système québécois de formation et d'employabilité

---

<sup>85</sup> Cette cause renvoie à une formation peu attrayante, soit qui rejoint peu de personnes, soit que peu de personnes la complètent, soit à une profession peu attrayante à cause de facteurs très divers, comme la mauvaise opinion publique d'un secteur, une mauvaise performance économique ou encore une image négative des tâches à réaliser.

<sup>86</sup> Cette cause renvoie au fait qu'une profession ou un secteur soit moins connu que d'autres, ou que leurs perspectives soient jugées suffisamment négatives pour nuire au recrutement ou à la rétention.

<sup>87</sup> Cette cause renvoie à la pénibilité du travail à accomplir, tant physique que psychologique, aux horaires de travail et à l'accès aux congés et aux vacances. Autrement dit, on peut la comprendre comme la composante normative d'une convention collective. Avec l'enjeu de la précarité et les conditions salariales, ces trois catégories regroupent l'ensemble des « conditions de travail ».

fonctionne bien. S'il y a toujours place pour l'améliorer, il faut miser sur ce dernier, dans sa forme actuelle, et s'assurer de lui donner les ressources pour bien performer.

De manière générale, répondre aux pénuries de main-d'œuvre, du point de vue des travailleuses et des travailleurs, devrait ainsi consister à les soutenir à trouver des emplois de qualité. Une attention spéciale devrait toutefois être portée pour s'assurer que certaines professions soient mieux connues et ne soient pas victimes de préjugés. Finalement, il y a toujours matière pour améliorer le système de formation et d'accès à l'emploi, notamment quant à son accessibilité financière.

### ▪ Le portrait de la main-d'œuvre

Aux différentes causes quant aux difficultés de recrutement s'ajoutent aussi des spécificités quant aux différents groupes que constitue la main-d'œuvre. On l'a dit plus haut, en contexte de stagnation démographique, les emplois vacants seront comblés par d'autres sources. Le tableau qui suit reproduit les données de *l'État d'équilibre du marché du travail à court et moyen terme* de 2021.

Tableau 3 - Provenance de l'offre de main-d'œuvre à venir

Provenance	Court terme (2021-2025)	Moyen terme (2026-2030)
Jeunes qui intégreront le marché du travail	38 %	57 %
Future population immigrante	19 %	22 %
Hausse du taux d'activité (15-64 ans)	17 %	14 %
Personnes de 65 ans et plus	8 %	7 %
Personne au chômage <sup>88</sup>	18 %	-

Source : QUÉBEC, *État d'équilibre du marché du travail à court et à moyen terme*, édition 2021, p. 10.

L'*État d'équilibre* spécifie que si les jeunes qui intégreront le marché de l'emploi et les personnes immigrantes combleront les besoins futurs en emploi, il est tout autant à prévoir qu'il faille hausser le taux d'activité des 15-64 ans<sup>89</sup>.

Sur la hausse du taux d'activité, nous tenons à mettre de l'avant ici qu'une réponse gouvernementale adaptée devra être prévue pour répondre aux aspirations de chacun de ces groupes. Par exemple, la catégorie des jeunes ni à l'emploi, ni aux études et ni en formation (NEEF) est un bassin de personnes jugé intéressant pour augmenter le taux d'activité des 15-64 ans et a fait récemment l'objet de travaux exploratoires<sup>90</sup>. Les besoins de ce groupe, en termes de soutien économique pour intégrer le marché de l'emploi, sont toutefois très différents, autre exemple, des Premières Nations et des Inuits<sup>91</sup>. Pour y arriver, l'avis des Comités consultatifs de la main-d'œuvre sera précieux.

<sup>88</sup> Il est pertinent de spécifier que cette provenance consiste en un rattrapage post-pandémique. Vu le très faible taux de chômage, il est probable que cette provenance soit déjà résorbée.

<sup>89</sup> QUÉBEC, *État d'équilibre du marché du travail à court et à moyen terme*, *Op.cit.*, pp. 10-11.

<sup>90</sup> Voir à cet effet les travaux du Comité consultatif jeunes, *Portrait statistique des jeunes de 17 à 34 ans ni en emploi, ni aux études, ni en formation (NEEF) au Québec. Dix stéréotypes à déconstruire*, Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec, 104 p. [En ligne] [[ccjeunes.org/wp-content/uploads/Rapport-NEEF\\_VFF-2021-03-26.pdf](https://ccjeunes.org/wp-content/uploads/Rapport-NEEF_VFF-2021-03-26.pdf)].

<sup>91</sup> Sans toutefois être mutuellement exclusifs!

Surtout, nous nous opposons à toutes mesures coercitives qui entendent forcer et discipliner les personnes à intégrer le marché de l'emploi, comme le proposait le projet de loi 70 en 2016<sup>92</sup>. Des mesures incitatives généreuses et soutenant adéquatement les personnes auront des résultats bien plus forts tout en préservant leur dignité et leur liberté de choisir l'emploi qui leur sied le mieux.

Un dernier élément mérite d'être souligné, soit l'essentiel rehaussement en littératie, numératie et littératie numérique de la main-d'œuvre. Selon le Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA), on note que le Québec accuse un profond problème de littératie, bien que certaines améliorations aient été observées récemment. La Fondation pour l'alphabétisation a rapporté en septembre dernier que, si en 2012, 53,3 % de la population québécoise n'atteignait pas le niveau 3 de littératie, cette proportion est tombée à 46 %, notamment grâce à l'amélioration de la diplomation<sup>93</sup>. Cela étant dit, malgré ces avancements, nous jugeons qu'il y a toujours urgence à agir. Non seulement l'analphabetisme nuit à la productivité et à la santé et sécurité des travailleurs et des travailleuses, mais il consiste en un obstacle majeur pour répondre aux défis économiques d'aujourd'hui et de demain. Si différents acteurs doivent travailler conjointement pour éradiquer l'analphabetisme, les milieux de travail, par le biais de la formation continue, peuvent et doivent contribuer dès maintenant à améliorer la maîtrise du français des travailleurs et des travailleuses (cela est aussi vrai pour la numératie ou la littératie numérique).

Ainsi, répondre aux aspirations de la main-d'œuvre consiste à adopter une approche modulée en fonction de leurs spécificités. Pour y arriver, le respect du dialogue social et des approches incitatives seront de mises. Un élément toutefois bénéficiera à tous et toutes, soit de rehausser les compétences de base.

#### ▪ **Les transitions socioéconomiques**

Alors que nous avons traité jusqu'à présent du marché de l'emploi lui-même, l'économie, plus largement, vit également de changements majeurs qui ont des impacts sur l'emploi. Que ce soit la numérisation des milieux de travail<sup>94</sup> ou la transition énergétique, ce qui est demandé des travailleurs et des travailleuses comme prestation de travail est radicalement appelé à changer dans certains secteurs ou certains emplois.

En effet, il est moins question de pertes d'emploi que de transformations des emplois. Plusieurs études étayent cette tendance. En ce qui a trait aux transformations numériques, une étude montre que 10,6 % des travailleurs et des travailleuses sont exposés à un risque élevé (i.e. une probabilité d'au moins 70 % de voir leur emploi transformé par l'automatisation), cette proportion augmentant à 29,1 % pour les

---

<sup>92</sup> Ce projet de loi avait coupé les allocations d'aide sociale, inféodé ces dernières à des démarches de recherche d'emploi et coupé dans la formation continue en entreprise.

<sup>93</sup> Pierre LANGLOIS, *Projection de l'indice de littératie au Québec en 2022 : un progrès qui met en lumière un enjeu important*, Fondation pour l'alphabétisation, septembre 2022, [En ligne] [[fondationalphabetisation.org/wp-content/uploads/2022/09/FPAL31\\_AlphaReussite5\\_Fiche\\_20220907.pdf](https://fondationalphabetisation.org/wp-content/uploads/2022/09/FPAL31_AlphaReussite5_Fiche_20220907.pdf)].

<sup>94</sup> Notion qui réfère notamment à la géolocalisation, l'Internet des objets, le nuage informatique, les mégadonnées, l'intelligence artificielle et la robotisation ou automation.

travailleurs et les travailleuses exposés à un risque modéré (de 50 à 70 %)<sup>95</sup>. Pour ce qui est de la transition énergétique, c'est près d'une personne salariée sur cinq qui est exposée à un risque significatif de voir son emploi se transformer<sup>96</sup>. Certains groupes de personnes salariées seront d'ailleurs plus exposés à ces risques : les personnes salariées moins scolarisées, ayant des lacunes en littératie, plus âgées, travaillant dans des petites entreprises, travaillant dans des horaires atypiques, œuvrant dans le secteur manufacturier ou moins bien rémunérés.

Ces transformations s'illustrent d'ailleurs dans les tendances de création d'emploi pour les dix prochaines années (tableau 4) : les emplois créés demanderont de plus en plus un haut niveau de qualification, tandis que la part d'emplois moins qualifiés diminuera.

Tableau 4 - Part de l'emploi total en 2020, 2025 et 2030 selon le niveau de qualification

Niveau de qualification	2020	2025	2030
Moins qualifié	36,2 %	34,7 %	33,5 %
Qualifié	15,4 %	15,6 %	15,7 %
Hautement qualifié	48,4 %	49,7 %	50,8 %

Source : QUÉBEC, État d'équilibre du marché du travail à court et à moyen terme, édition 2021, p. 12.

Les centrales redoutent que le marché de l'emploi, laissé à lui-même, se transforme par l'effet des différentes transitions. Il risque également qu'il devienne de plus en plus inégalitaire en créant un décalage entre une main-d'œuvre hautement qualifiée et mobile ayant accès aux meilleurs emplois, et une autre refoulée vers les emplois moins qualifiés et de qualité moindre.

En ce sens, l'action publique, du point de vue des besoins et des aspirations des travailleurs et des travailleuses, doit consister à offrir un soutien adéquat pour permettre à ceux-ci et celles-ci de s'adapter aisément aux changements à venir.

#### Recommandation n° 14

Les centrales syndicales demandent au gouvernement que son action pour combler les pénuries de main-d'œuvre et soutenir les personnes salariées vise à permettre à celles-ci d'être pleinement libre de leurs choix, employable et mobile sur le marché de l'emploi.

<sup>95</sup> Marc FRENETTE, et Krystin FRANK, *The Demographic of Automation in Canada: Who Is at Risk?*, Institute for research on public policy, Juin 2020, n° 77, p.8-9 [En ligne] [[publication/342571103-The-Demographics-of-Automation-in-Canada-Who-Is-at-Risk-IRPP-Study](https://www.irpp.ca/publication/342571103-The-Demographics-of-Automation-in-Canada-Who-Is-at-Risk-IRPP-Study)].

<sup>96</sup> CONFERENCE BOARD OF CANADA, *Cheminements professionnels verts*, 2 février 2022, p. 2, [En ligne] [[fsc-ccf.ca/wp-content/uploads/2022/02/CCF-cheminements-professionnels-verts.pdf](https://www.fsc-ccf.ca/wp-content/uploads/2022/02/CCF-cheminements-professionnels-verts.pdf)].

## 4.2. La formation de la main-d'œuvre

Il semble un lieu commun d'affirmer que la formation soit appelée à jouer un rôle névralgique pour que la main-d'œuvre profite des transformations de l'économie, plutôt qu'elle ne les subisse. Encore faut-il mieux définir le rôle qu'elle doit jouer et comment les travailleurs et les travailleuses pourront en profiter. Pour nous, les efforts gouvernementaux doivent prioriser un système de formation accessible et modulable en fonction de la situation de la personne. Mais surtout, la formation ne doit pas se limiter qu'à certains emplois jugés « stratégiques ». Plutôt que penser la formation comme un processus permettant de « balancer les comptes » de la pénurie de main-d'œuvre ou de « l'adapter » aux transformations à court terme du marché de l'emploi, la formation doit être comprise comme cherchant à protéger les travailleurs et les travailleuses. Notre vision est que la formation doit concourir au plein développement de l'individu, le rendre pleinement mobile sur le marché de l'emploi, et qu'il revient à l'État de mettre en place un système de formation permettant cela.

Nous réitérons ici les critiques que nous avons déjà énoncées l'an dernier par rapport à l'Opération main-d'œuvre, à savoir que cette politique priorisait certaines professions très précises (ex. : la construction, les technologies de l'information (TI) et certains emplois du secteur public comme les préposés et préposées aux bénéficiaires, les éducatrices des services de garde et les infirmiers et infirmières) tout en ignorant les autres, et qu'elle promouvait des formations accélérées, au détriment de formation plus longue, certes, mais de bien meilleure qualité.

Notre vision de la formation est que cette dernière soit qualifiante (elle permet d'obtenir des compétences évaluées par un tiers), transférable (les compétences peuvent être exercées dans divers emplois) et reconnue (la formation peut être un tremplin vers d'autres formations). Une telle formation demande certes du temps, mais heureusement, que ce soit par le biais du système d'éducation, de la formation continue en entreprise ou de la requalification professionnelle, elle existe déjà et permet de former des personnes salariées bien plus mobiles sur le marché de l'emploi. Nous recommandons en ce sens de miser sur le système existant et de le bonifier pour atteindre les objectifs du Québec en matière d'emploi.

Toutefois, il importe d'améliorer l'accès à la formation. Chaque personne est unique et son parcours de vie l'est tout autant. Il est en ce sens plutôt absurde qu'encore aujourd'hui, la formation professionnelle ne puisse être suivie à temps partiel, ce qui empêche carrément toute forme de conciliation travail-vie personnelle-études, tandis que l'éducation générale aux adultes est financée par une enveloppe fermée, ce qui revient à dire que cette dernière a un nombre limité de places. Il est plus qu'urgent que le gouvernement corrige ces deux iniquités avec les investissements nécessaires.

Nous reconnaissons l'an passé comment l'Opération main-d'œuvre innovait en offrant un soutien financier suffisant aux personnes pour changer d'emploi ou pour suivre une formation, comme la gratuité scolaire pour les formations d'infirmières auxiliaires et de personnes préposées aux bénéficiaires suivies à temps partiel et la reconnaissance des acquis pour les secteurs de l'éducation ou des services de garde. D'autres programmes, comme le Programme pour la requalification et l'accompagnement en technologie de l'information et des communications (PRATIC) ou d'autres offerts pendant la pandémie, ont aussi offert un niveau de soutien économique adéquat. Malheureusement, tout ce soutien reste encore cantonné à certains secteurs. Pour bien répondre aux aspirations des

travailleuses et des travailleurs, nous jugeons que tout soutien financier accordé dans le cadre d'une démarche de formation ou de requalification ne doit pas être lié à un secteur ou un emploi précis.

#### **Recommandation n°15**

Les centrales syndicales enjoignent le gouvernement à s'appuyer sur le système existant de formation de la main-d'œuvre, soit la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* (communément appelée loi du 1%) et Emploi-Québec pour la dispensation de la formation, et de le renforcer afin de favoriser une formation qualifiante, transférable et reconnue, peu importe l'emploi, ainsi que le développement de la formation continue en entreprise.

#### **Recommandation n°16**

Les centrales syndicales demandent au gouvernement d'améliorer l'accès à la formation. Plus précisément, elles recommandent :

- De soutenir adéquatement sur le plan financier les personnes qui s'engagent dans une formation ou requalification;
- De permettre la formation professionnelle à temps partiel, comme cela se fait dans tous les autres secteurs et ordres d'enseignement, en levant tous les obstacles réglementaires et financiers;
- D'ouvrir l'enveloppe fermée de la formation générale des adultes comme jalon important d'une réelle stratégie nationale de lutte à l'analphabétisme.

#### **Recommandation n°17**

Les centrales syndicales demandent au gouvernement d'accorder un financement accru pour le rehaussement des compétences de base (littératie, numératie et littératie numérique).

### **4.3 Les travailleurs et les travailleuses expérimentés**

Les récentes consultations portant sur le report de l'âge de l'admissibilité à la rente du Régime des rentes du Québec (RRQ) ont été l'occasion pour de nombreux groupes sociaux d'intervenir sur cet enjeu fort complexe. Sans revenir sur le fond des propositions qui ont été soumises à la discussion, nous désirons profiter de ce contexte pour réitérer certaines propositions syndicales concernant la fiscalité de la main-d'œuvre expérimentée.

En effet, nous croyons que le gouvernement doit miser sur la fiscalité, un outil bien plus efficace pour inciter les personnes expérimentées à rester plus longtemps en emploi. Par exemple, le gouvernement pourrait :

- Rendre remboursable le crédit d'impôt pour prolongation de carrière,
- Repousser l'âge limite de conversion d'un REER en FERR,



- Bonifier les crédits d'impôts de solidarité pour les 60 ans et plus.

Ces mesures représentent en définitive une manifestation concrète de la vision qui nous guide, à savoir que les objectifs du gouvernement seront bien mieux atteints avec des mesures incitatives et positives que par des contraintes et des mesures punitives. Des propositions fiscales audacieuses permettront aux travailleuses et aux travailleurs expérimentés d'avoir davantage de liberté quant à leurs choix de vie. En outre, ces mesures s'intègrent bien mieux dans la dynamique sociale actuelle, où nous désirons inciter les travailleurs et les travailleuses expérimentés restent en emploi au-delà de l'âge de 60 ans s'ils le désirent.

Finalement, des obstacles spécifiques nuisent aux efforts de rétention de la main-d'œuvre expérimentée. Un poste de travail mal adapté et des horaires peu flexibles en sont des exemples. Nous jugeons que des efforts spécifiques pourraient être déployés pour sensibiliser les employeurs à l'importance d'adapter leurs façons de faire si ces derniers désirent retenir plus longtemps leurs personnels expérimentés.

#### **Recommandation n°18**

Les centrales syndicales recommandent de recourir à la fiscalité pour encourager la main-d'œuvre expérimentée à demeurer sur le marché du travail ou à y revenir. En outre, elles enjoignent le gouvernement à explorer d'autres moyens, assortis d'incitatifs financiers, afin d'adapter les milieux de travail à la main-d'œuvre expérimentée en ayant pour objectif de contrer l'âgisme, d'améliorer la transition entre le travail et la retraite et le maintien en emploi, de rendre disponible et d'adapter la formation et l'organisation du travail de cette main-d'œuvre.

### **4.4 Les travailleuses et les travailleurs issus de l'immigration**

Les personnes immigrantes constituent une source importante de la future main-d'œuvre du Québec. Une attention toute particulière doit lui être portée, dans la mesure où des efforts importants quant à la francisation et l'inclusion doivent être réalisés. Cette attention est d'autant plus nécessaire que le Québec profite pleinement des allègements au PTET et que cette année sera l'occasion des consultations sur le plan triennal d'immigration 2024-2026.

À l'aide des données disponibles dans le *Plan d'immigration du Québec 2023* et le site *Données Québec*, il est possible de dresser le portrait suivant de l'immigration. En date du 30 septembre 2022, 21 664 personnes avaient été admises en tant que travailleuses et travailleurs qualifiés<sup>97</sup>, 10 517 personnes par le biais du regroupement familial et 5 645 personnes en tant que réfugiées<sup>98</sup>. Les différentes cibles sont en bonne voie d'être atteintes pour ces différentes catégories.

---

<sup>97</sup> Cette catégorie comprend le Programme de l'expérience québécoise (PEQ), le Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ) et des programmes pilotes d'immigration permanente pour certains secteurs ou professions, soit préposé aux bénéficiaires, transformation alimentaire et intelligence artificielle/technologies de l'information.

<sup>98</sup> QUÉBEC, *Plan d'immigration du Québec 2023*, p. 12. [En ligne] [[cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/plan-immigration/PL\\_immigration\\_2023\\_MIFI.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/plan-immigration/PL_immigration_2023_MIFI.pdf)].

Cela étant dit, ce portrait n'est pas complet sans prendre en compte l'immigration temporaire, qui comprend le programme de mobilité internationale, les étudiants internationaux et le PTET.

Attardons-nous toutefois aux travailleurs étrangers temporaires (TET), où la situation est un peu plus précise. Selon une analyse portant sur l'immigration temporaire au Québec, on note une hausse considérable des titulaires de permis temporaires de travail en vertu du PTET de 74,1 % comparativement à la moyenne de 2014 à 2018 (tableau 5). Les travailleuses et travailleurs agricoles composent le groupe le plus important de l'ensemble des TET.

Tableau 5 : Caractéristiques des titulaires de permis de travail à des fins d'emploi ayant un ou plusieurs permis, programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) au Québec, selon la date de signature du permis, 2014 à 2019

	<b>Moyenne 2014-2018</b>	<b>2019</b>
<b>Total (personnes uniques)<sup>1</sup>2</b>	13 384 <sup>1</sup> 2	23 300 <sup>1</sup> 2
<b>Programmes des aides familiaux résidents</b>	277	185
<b>Aides familiaux</b>	60	190
<b>Travailleurs agricoles saisonniers</b>	977	16 525
<b>Autres travailleurs étrangers temporaires avec EIMT</b>	3 274	6 410

<sup>1</sup>Les totaux peuvent être différents de la somme des parties à cause des arrondissements.

<sup>2</sup>La somme des titulaires de permis n'égale pas le Total (personnes uniques)

Source : : MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION, 2014-2019 *L'immigration temporaire au Québec*, [En ligne] [[cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/immigration/publications/fr/recherches-statistiques/Portraits\\_Immigration\\_Temporaire\\_2014\\_2019.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/immigration/publications/fr/recherches-statistiques/Portraits_Immigration_Temporaire_2014_2019.pdf)], à l'aide des données d'IRCC pour le T1 et T4 de 2019.

Selon le plus récent *Bilan démographique du Québec*, les travailleurs étrangers temporaires représentent, en nombre absolu, la plus grande part de l'accroissement des résidents non permanents<sup>99</sup>. En effet, sous l'impulsion des allègements au PTET, on a vu leur nombre exploser depuis, malgré un léger ralentissement causé par la pandémie en 2021.

L'immigration est appelée à jouer un rôle majeur pour combler les emplois à moyen et long termes (19 % à moyen terme et 22 % à long terme). Nous craignons que les personnes immigrantes fassent les frais des mutations du marché de l'emploi car elles se concentrent de manière disproportionnée dans des emplois moins qualifiés et de moindre qualité. Ce problème est d'autant plus important qu'une part conséquente des personnes salariées immigrantes sont surqualifiées, bien plus que les personnes natives. Selon les données du recensement de 2016, 21,4 % des personnes salariées immigrantes du Québec étaient surqualifiées contre 8,9 % pour la population native<sup>100</sup>. Une telle division du travail est

<sup>99</sup> Qui comprend, outre les TET, les étudiants étrangers et les demandeurs d'asile.

ISQ, *Le Bilan démographique du Québec*, Édition 2022, pp. 89-90, [En ligne]

[[statistique.quebec.ca/fr/fichier/bilan-demographique-quebec-edition-2022.pdf](https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/bilan-demographique-quebec-edition-2022.pdf)].

<sup>100</sup> STATISTIQUE CANADA, *La persistance de la surqualification en emploi des immigrants et des non-immigrants*, 2 septembre 2020, [En ligne] [[150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2020001/article/00004-fra.htm](https://150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2020001/article/00004-fra.htm)] (Consulté le 16 février 2023).

discriminatoire et prive le Québec de travailleurs et de travailleuses pouvant occuper des emplois à haute valeur ajoutée.

Nous jugeons que des efforts spécifiques doivent être déployés pour permettre à la main-d'œuvre immigrante de bénéficier de la même liberté sur le marché de l'emploi que les travailleurs québécois et les travailleuses québécoises. Les enjeux déjà identifiés auxquels fait face la main-d'œuvre s'expriment de manière encore plus aiguë pour les personnes immigrantes, auxquels s'ajoutent ceux de l'accès à la francisation et de la reconnaissance des acquis. Des sommes spécifiques doivent donc être investies dans ces deux volets.

Qui plus est, nous estimons particulièrement inquiétante la tendance à la hausse du recours au PTET pour combler les besoins en pénurie de main-d'œuvre. Le PTET est surtout utilisé pour occuper les emplois les plus difficiles et les moins valorisés. S'y concentrent en outre de nombreux emplois faiblement rémunérés. Les récents allègements au programme ont permis de recruter davantage de TET au volet des bas salaires avec moins de contraintes pour les employeurs<sup>101</sup>. Or, l'actualité récente a exposé de nombreux cas d'abus flagrants de ces personnes, qui se trouvent dans une situation difficile pour faire valoir leurs droits et leur dignité. Nous contestons que la viabilité d'entreprises dépende de l'exploitation de personnes immigrantes pour des emplois moins qualifiés et que l'immigration permanente ne soit réservée qu'aux personnes pouvant occuper des postes plus qualifiés<sup>102</sup>. Les TET, bénéficiant déjà d'une expérience professionnelle, peuvent intégrer le Québec.

Bien entendu, une telle discussion pourra mieux se déployer lors des futures consultations trisannuelles en immigration. Cela étant dit, nous jugeons que des sommes doivent déjà être préparées pour augmenter les capacités d'accueil et de francisation de l'ensemble des personnes immigrantes, peu importe leur catégorie. Cela enverra le message que l'immigration est réellement accessible pour toutes et tous, et non seulement en fonction de la stricte compatibilité économique des personnes immigrantes aux besoins immédiats des entreprises.

---

<sup>101</sup> Plus précisément, ces allègements, essentiellement au nombre de trois, sont : 1) l'établissement d'une grande liste d'emplois à bas salaire admissibles au traitement simplifié; 2) la possibilité d'embaucher des TET dans les professions admissibles au traitement simplifié à 20 % de la masse salariale (ou 30 % dans certains sous-secteurs)(la limite est d'ordinaire de 10 % de la masse salariale); 3) l'exemption de l'obligation de devoir prouver qu'on a déployé tous les efforts pour recruter au pays. À compter du 22 avril 2022, un emploi à bas salaire se définit, dans le cadre du PTET, comme offrant une rémunération inférieure à 25 \$/h.

GOUVERNEMENT DU CANADA, *Embaucher un travailleur étranger temporaire pour un poste à haut salaire ou à bas salaire*, [En ligne] [[canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travailleurs-etrangers/salaire-moyen.html](https://canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travailleurs-etrangers/salaire-moyen.html)] (Consulté le 16 février 2023).

<sup>102</sup> Actuellement, sauf pour 1 800 personnes divisées à travers les trois programmes pilotes à parts égales, le Programme de l'expérience québécoise, qui permet aux personnes immigrantes temporaires d'accéder à la résidence permanente est barré pour les personnes occupant un emploi de niveau C ou D.

### Recommandation n°19

Les centrales syndicales recommandent que des efforts supplémentaires et plus structurants en francisation et en reconnaissance des acquis soient réalisés. Elles recommandent en outre que le gouvernement soutienne davantage les employeurs offrant aux personnes immigrantes, temporaires ou permanentes, l'opportunité de se franciser durant leur travail.

## 4.4 Le niveau de vie et conditions de travail

Nous désirons aborder l'enjeu du niveau de vie et des conditions de travail. Même si ses objectifs économiques et d'emplois sont atteints, le Québec n'ira pas loin s'il ne parvient pas à assurer à toutes et à tous un niveau de vie adéquat et des conditions de travail décentes. Dans le cadre du 20<sup>e</sup> anniversaire de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, le gouvernement peut saisir l'occasion pour marquer un grand coup.

En ce qui concerne le niveau de vie, nous désirons souligner que le gouvernement a réalisé un engagement majeur en matière de politique sociale, soit l'instauration du Programme de revenu de base. Ce programme offre un revenu garanti 1 211 \$/mois pour les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi, auquel s'ajoutent des suppléments dans certaines situations. De plus, ce revenu est offert même si le ou la bénéficiaire gagne un certain niveau de revenu et couvre environ 87 % de la Mesure du panier de consommation (MPC) de 2022, une couverture nettement supérieure à celle des autres programmes sociaux<sup>103</sup> (voir tableau 6).

Tableau 6 : Couverture de la MPC des différents programmes sociaux du Québec

Programmes sociaux	Taux de couverture de la MPC de 2022 (23 025 \$)
Aide sociale (sans contrainte)	49 %
Aide sociale (contraintes temporaires)	54 %
Solidarité sociale (contraintes sévères)	69 %
Programme de revenu de base	87 %

Source : COLLECTIF POUR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ, *Le gouvernement doit étendre le programme de revenu de base à l'ensemble des personnes assistées sociales*, 31 janvier 2023, [En ligne] [[pauvrete.qc.ca/comm-rdb/#montants](https://pauvrete.qc.ca/comm-rdb/#montants)] (Consulté le 16 février 2023).

Rappelons cependant qu'une couverture complète de la MPC ne ferait que couvrir les besoins de base, mais maintiendrait ces personnes dans une situation de pauvreté. C'est pourquoi nous jugeons que le gouvernement doit en faire plus. L'an passé, nous recommandions au gouvernement d'honorer sa promesse de ramener le revenu disponible des personnes seules à l'aide sociale à 55 % de la MPC de 2022. La mise en place du Programme de revenu de base vient toutefois changer la donne. Comme seulement 30 % des personnes assistées sociales bénéficieraient d'un revenu plus substantiel par le

<sup>103</sup> Bien entendu, bien que le Programme de revenu de base offre un soutien supérieur, ce supérieur reste inférieur à la MPC et maintient malgré tous les individus qui en bénéficient dans une certaine précarité. Il ne s'agit pas d'un revenu viable.

truchement du Programme du revenu de base, nous considérons que le gouvernement doit relever l'ensemble des prestations d'assistance sociale au niveau du Programme de revenu de base.

De plus, pour assurer les bases d'un revenu viable accessible à toutes et tous, les centrales syndicales demandant de hausser le taux horaire du salaire minimum à 18 \$. Le 1<sup>er</sup> mai prochain, le salaire minimum passera à 15,25 \$ de l'heure, une augmentation notable de 1 \$. Certains pourraient penser que c'est une victoire alors que le symbolique 15 \$ a été atteint après presque sept ans de demandes. Cette hausse est nettement insuffisante compte tenu du contexte inflationniste actuel qui frappe durement les personnes en situation plus précaire. N'oublions pas qu'en proportion ce sont surtout les femmes, plutôt que les hommes, qui sont rémunérées au salaire minimum<sup>104</sup>.

Bien que la fiscalité intervienne pour redistribuer la richesse, elle ne permet pas de remettre quotidiennement, dans les poches aux personnes moins bien rémunérées, de l'argent pour qu'elles puissent assumer leurs diverses dépenses nécessaires. Compte tenu de la rentabilité actuelle des entreprises<sup>105</sup>, nous considérons que ces dernières ont les moyens d'absorber le coût d'une hausse substantielle du salaire minimum. N'oublions pas, par ailleurs, que l'augmentation du salaire minimum permettra au gouvernement du Québec d'augmenter ses revenus autonomes totaux par le biais des revenus fiscaux<sup>106</sup>.

De plus, tant avec les allègements apportés au PTET qu'avec l'extension de l'ensemble des mécanismes de prévention à l'ensemble des établissements couverts par le biais de la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail* (LMRSST), nous jugeons que les milieux de travail feront face à des enjeux importants en matière de respect des normes du travail et de protection de la santé et de la sécurité. La chose sera encore plus vraie dans les milieux non syndiqués, où les travailleurs et les travailleuses pourront difficilement collectiviser l'expression de leurs aspirations à des milieux de travail sécuritaires et décents<sup>107</sup>. Quant aux TET, comme nous l'avons dit plus haut, ces derniers se trouvent dans une situation où faire valoir leurs droits est très difficile.

Ce contexte nouveau appelle à une intervention gouvernementale plus rigoureuse pour s'assurer du respect des lois du travail. La Commission des normes, de l'équité salariale, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) a pris acte de cela en fournissant une information détaillée sur les nouvelles obligations en santé et sécurité du travail et en créant l'Escouade TET. Malheureusement, nous trouvons que ces efforts, bien que louables, sont insuffisants. Actuellement, environ 25 personnes travaillent pour l'Escouade. En 2022, 2 335,41 heures ont été réalisées par celles-ci. De plus, près de 1 250 000 \$ est prévu pour embaucher, d'ici 2024, 12 équivalents temps complets (ETC)<sup>108</sup>. Ces efforts doivent néanmoins couvrir l'ensemble des milieux de travail où évoluent des TET de bas salaire. Il est

---

<sup>104</sup> En 2021, 52 % des personnes salariées au salaire minimum étaient des femmes.

ISQ, *Personnes salariées rémunérées au taux du salaire minimum*, 31 janvier 2023, [En ligne] [[statistique.quebec.ca/vitrine/egalite/dimensions-egalite/revenu/personnes-salariees-remunerees-taux-salaire-minimum](https://statistique.quebec.ca/vitrine/egalite/dimensions-egalite/revenu/personnes-salariees-remunerees-taux-salaire-minimum)] (Consulté le 16 février 2023).

<sup>105</sup> CENTRE FOR FUTURE WORK, *Profits, Not Wages, Have Driven Canadian Inflation*, 20 janvier 2023, [En ligne] [[centreforfuturework.ca/2023/01/20/profits-not-wages-have-driven-canadian-inflation/](https://centreforfuturework.ca/2023/01/20/profits-not-wages-have-driven-canadian-inflation/)].

<sup>106</sup> IRIS, *Salaire minimum et revenus gouvernementaux*, Avril 2017, 13 p., [En ligne] [[iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2021/03/SalaireMinimum\\_WEB.pdf](https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2021/03/SalaireMinimum_WEB.pdf)].

<sup>107</sup> Mentionnons que depuis l'adoption de la LMRSST, la CNESST a pour obligation de soutenir spécifiquement les milieux de travail non syndiqués (LSST, 167 par. 3).

<sup>108</sup> Ces données ont été obtenues par l'entremise d'une demande d'accès à l'information. Numéro : 2267744DAJ.

évident que c'est nettement insuffisant. En ce qui a trait à la LMRSSST et l'application du régime intérimaire dans les milieux qui n'étaient pas protégés avant par la LSST, nous observons beaucoup de confusion de la part des employeurs et une lenteur à vouloir mettre en place les mécanismes de prévention pourtant obligatoires.

Nous estimons que l'effort gouvernemental visant à assurer le respect des droits des travailleurs et des travailleuses, ainsi que les obligations des employeurs, est insuffisant vu le nouveau contexte. En ce sens, nous recommandons que des investissements substantiels soient accordés à la CNESST pour que cette dernière bénéficie d'une capacité d'intervention plus élevée.

**Recommandation n° 20**

Les centrales syndicales demandent qu'un revenu viable soit garanti à l'ensemble de la population québécoise, notamment en haussant le taux horaire du salaire minimum à 18 \$ de l'heure et en relevant l'ensemble des prestations d'assistance sociale au niveau du Programme de revenu de base.

**Recommandation n° 21**

Les centrales syndicales recommandent de bonifier le budget de la CNESST afin que cette dernière puisse pleinement supporter les milieux de travail, dans la foulée de la LMRSSST et des allègements au PTET (services aux partenaires, formations, inspectorat, Escouade TET). Elles recommandent en outre qu'une attention particulière soit apportée aux milieux de travail non syndiqués.

## Conclusion

Malmené par des vents contraires, le début de l'année 2023 est marqué par une grande incertitude. Le maintien du taux d'inflation à des niveaux élevés, les hausses successives des taux d'intérêt, les difficultés des ménages moins nantis à équilibrer leur budget, les tensions dues aux pénuries de main-d'œuvre et les pressions énormes auxquels sont soumis les services publics viennent assombrir les perspectives économiques. Seul le marché du travail fait preuve de résilience dans cet univers turbulent.

Voilà autant de signaux qui nous amènent à conclure qu'il faut rompre avec le statu quo en matière de finances publiques. Selon la CSD, la CSN, la CSQ et la FTQ, les finances publiques sont saines. La dette du Québec, pour sa part, est sous contrôle. Il est donc grand temps de se libérer du carcan imposé par la *Loi sur l'équilibre budgétaire* et par la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*. L'an passé, nous avons demandé la tenue de consultations larges sur la gestion de la dette publique et sur le retour à l'équilibre. Malheureusement, nous n'avons pas été entendus. Ainsi, nous réitérons notre demande pour discuter des finances publiques avec transparence afin d'identifier de nouvelles priorités collectives et dégager la marge de manœuvre financière nécessaire pour des investissements porteurs pour l'avenir du Québec. Le tout pour rendre la société québécoise plus juste, solidaire, résiliente et écologique.

Dans le cadre de ce mémoire, nous avons fait une démonstration éloquent de l'état lamentable de certains services publics. Les besoins sont criants : des crises dans les urgences aux listes d'attentes records pour des chirurgies en passant par l'explosion du personnel enseignant non qualifié aux délais indus dans l'appareil judiciaire, tous appellent des investissements massifs. Or, l'intention du gouvernement de réduire les impôts nous apparaît particulièrement mal avisée compte tenu du sous-financement chronique des services publics et des programmes sociaux. Nous nous opposons donc à cette mesure qui privera le trésor public de près de 2 milliards de dollars par année.

Sur le plan environnemental, les centrales syndicales sont d'accord avec l'ambitieux objectif de décarboner le Québec d'ici 2050. Toutefois, l'atteinte de cet objectif n'autorise pas le gouvernement à agir dans le désordre et sans dialogue social. Le Québec a besoin d'une stratégie de transition énergétique cohérente, claire et réfléchie. C'est pourquoi nous demandons au gouvernement de tenir une vaste consultation publique sur l'avenir énergétique du Québec laquelle devra être accompagnée d'un document de consultation étoffé indiquant notamment les orientations que le gouvernement entendra mettre de l'avant. Clairement, le gouvernement doit mobiliser tous les groupes de société civile pour assurer le succès de cette transition énergétique. L'instauration d'un dialogue social est donc essentielle.

En dernier lieu, les pénuries de main-d'œuvre maintiendront les pressions sur le marché du travail. Le gouvernement doit poursuivre ses efforts pour protéger l'employabilité et la mobilité de la main-d'œuvre en lui offrant les formations adéquates. À ce titre, l'importance et le succès de la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*, communément appelée loi du 1 %, ne font aucun doute à nos yeux. Nous exigeons qu'elle soit maintenue, malgré les pressions patronales qui s'exercent aujourd'hui.

## Liste des recommandations

### **Recommandation n°1**

Les centrales syndicales sont toujours d'avis que la gestion de la dette publique et la stratégie de retour à l'équilibre budgétaire devraient faire l'objet d'une consultation publique ou d'une commission parlementaire, puisque les cibles de réduction du poids de la dette publique du Fonds des générations pour 2025-2026 sont soit atteintes ou en voie de l'être.

### **Recommandation n°2**

La dette publique étant sous contrôle, le gouvernement doit cesser de verser des sommes au remboursement de la dette via le Fonds des générations. Ces sommes doivent plutôt servir à financer les services publics et les programmes sociaux ainsi qu'à soutenir l'économie. Les centrales syndicales s'opposent donc à la proposition du gouvernement de prolonger la mécanique actuelle de remboursement de la dette publique à hauteur de 3 milliards de dollars par an pour encore 10 ou 15 ans.

### **Recommandation n°3**

Dans un contexte où plusieurs services publics et programmes sociaux sont sous-financés, les centrales syndicales s'opposent à la baisse d'impôt des particuliers proposée par le gouvernement, de même qu'au financement de cette baisse d'impôt par une partie des revenus actuellement dédiés au remboursement de la dette publique via le Fonds des générations.

### **Recommandation n°4**

Les centrales syndicales demandent au gouvernement de rehausser substantiellement le financement des services publics et des programmes sociaux afin de financer un ensemble d'initiatives permettant de s'attaquer véritablement aux grands défis de l'heure du Québec, notamment les crises vécues au sein des différents réseaux de services publics, la pénurie de main-d'œuvre, le vieillissement de la population, la nécessaire transition juste ainsi que la hausse du coût de la vie.

### **Recommandation n°5**

Les centrales syndicales demandent au gouvernement d'accorder les ressources financières nécessaires pour mettre en place des solutions durables et négociées permettant l'amélioration des conditions de travail, de l'organisation du travail et des conditions d'exercice d'emploi, le tout afin d'attirer et de retenir la main-d'œuvre nécessaire dans les services publics.



### **Recommandation n° 6**

Compte tenu de l'augmentation des besoins pour l'ensemble des programmes gouvernementaux et des services publics, les centrales syndicales demandent au gouvernement de mettre en place de nouvelles mesures pour accroître ses revenus ou mieux gérer ses dépenses. Pour y arriver, nous proposons, notamment :

- La mise en place d'une assurance médicaments publique et universelle;
- L'élimination du recours à la sous-traitance et une remise en question de la place du privé dans les réseaux publics;
- L'élimination du caractère « remboursable » des crédits d'impôt aux grandes entreprises;
- La mise en place de mesures d'écofiscalité, tout en prévoyant des mécanismes qui corrigent les potentiels effets régressifs de ces mesures.

### **Recommandation n° 7**

Les centrales demandent au gouvernement du Québec de développer une meilleure compréhension des mécanismes à la source de la poussée inflationniste actuelle, d'en analyser les conséquences sur les personnes vulnérables afin de déployer une stratégie de lutte contre l'inflation complémentaire à celle des hauts taux d'intérêt mise en œuvre par la Banque du Canada.

### **Recommandation n° 8**

Les centrales réclament que le gouvernement du Québec adopte des mesures structurantes à moyen et long termes visant à atténuer les effets négatifs de l'inflation tels :

- Un meilleur contrôle des coûts du logement;
- Des investissements accrus dans le logement social afin d'améliorer l'offre des habitations à loyer modique;
- Une hausse du salaire minimum à 18 \$ de l'heure;
- Une bonification des protections sociales de façon à assurer à tous les ménages un revenu au moins égal à la Mesure du panier de consommation (MPC);
- Un gel temporaire des tarifs que le gouvernement contrôle (ex. : hydro-électricité; services de garde, droits de scolarité, etc.)

### **Recommandation n° 9**

Les centrales demandent au gouvernement du Québec de mettre en œuvre une stratégie industrielle cohérente, durable et solidaire, financée adéquatement, afin de relever les défis de la transition énergétique et pour bâtir une économie résiliente et inclusive à long terme. Cette stratégie doit inclure des initiatives concrètes telles des investissements dans la transition énergétique et la lutte contre les changements climatiques, la réindustrialisation du Québec notamment par la consolidation des activités des filières industrielles existantes et le renforcement des activités de 2e et 3e transformations, et ce, tout en portant une attention particulière au soutien à l'économie sociale et aux PME.

### **Recommandation n°10**

Avant de prendre des décisions qui auront des implications appréciables pour les prochaines générations, les centrales syndicales demandent, dans le cadre de la prochaine vaste consultation publique sur l'avenir énergétique du Québec, que le gouvernement publie préalablement un document de consultation étoffé abordant les orientations gouvernementales envisagées sur les enjeux de sécurité et d'efficacité énergétiques, d'énergies vertes et bioénergies, des grandes orientations stratégiques d'Hydro-Québec ainsi que du mandat de la Régie de l'énergie, le tout dans une perspective de transition juste.

### **Recommandation n°11**

Compte tenu des exigences de décarbonation du Québec et en vue des arbitrages qui doivent être faits au sujet de l'utilisation de notre électricité, les centrales syndicales enjoignent le gouvernement du Québec à prendre en compte les priorités suivantes : soutenir la réalisation d'un grand chantier d'électrification des transports collectifs; protéger le contrat social entre Hydro-Québec et la population pour l'établissement de tarifs abordables découlant du bloc patrimonial; être en soutien au secteur manufacturier et encourager l'installation sur le territoire d'entreprises d'ici; et revoir les conditions auxquelles les tarifs préférentiels sont octroyés à la grande industrie.

En outre, considérant la priorité gouvernementale de décarboner l'économie, les centrales exigent que les aides financières aux entreprises prévues dans ses plans de décarbonation (incluant les dépenses fiscales, les subventions et les tarifs préférentiels d'Hydro-Québec) soient bien ciblées, cohérentes pour assurer un développement durable et conditionnel à des critères notamment de création d'emplois, de conditions salariales, de gains environnementaux et d'investissements sur le territoire.

### **Recommandation n°12**

Les centrales syndicales demandent l'instauration d'un dialogue social, ouvert et constructif pour l'ensemble des démarches visant la transition vers une économie sobre en carbone. La participation des organisations de la société civile permettra de mieux concilier des objectifs de soutien à la vitalité économique des entreprises avec ceux de justice sociale pour les citoyens et les citoyennes.

Plus spécifiquement, dans ce grand projet collectif de décarboner le Québec, nous demandons que des sièges soient réservés au mouvement syndical au sein du comité consultatif sur les changements climatiques et que d'autres sièges soient représentatifs de la société civile.

### **Recommandation n° 13**

Les centrales syndicales pressent le gouvernement du Québec de se doter de capacités nationales de production dans certains secteurs névralgiques – notamment de fournitures médicales, du bioalimentaire et du pharmaceutique – et de se constituer des réserves stratégiques de biens médicaux essentiels et de médicaments pour mieux faire face à de nouvelles crises sanitaires.

Les centrales demandent aussi au gouvernement du Québec de financer des projets pertinents du secteur pharmaceutique et d'augmenter les ressources allouées à la recherche et développement tout en rendant les entreprises imputables envers la population.

Enfin, nous demandons au gouvernement du Québec d'exiger du secteur de la distribution alimentaire, qui importe des denrées, de moderniser leur système logistique de façon à se doter de plusieurs options d'approvisionnement; de soutenir diverses filières alimentaires et de s'assurer que les grands acteurs de la distribution au Québec s'approvisionnent en priorité auprès des secteurs agroalimentaire et bioalimentaire québécois lorsque c'est possible.

### **Recommandation n° 14**

Les centrales syndicales demandent au gouvernement que son action pour combler les pénuries de main-d'œuvre et soutenir les personnes salariées vise à permettre à celles-ci d'être pleinement libre de leurs choix, employable et mobile sur le marché de l'emploi.

### **Recommandation n° 15**

Les centrales syndicales enjoignent le gouvernement à s'appuyer sur le système existant de formation de la main-d'œuvre, soit la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* (communément appelée loi du 1%) et Emploi-Québec pour la dispensation de la formation, et de le renforcer afin de favoriser une formation qualifiante, transférable et reconnue, peu importe l'emploi, ainsi que le développement de la formation continue en entreprise.

### **Recommandation n° 16**

Les centrales syndicales demandent au gouvernement d'améliorer l'accès à la formation. Plus précisément, elles recommandent :

- De soutenir adéquatement sur le plan financier les personnes qui s'engagent dans une formation ou requalification;
- De permettre la formation professionnelle à temps partiel, comme cela se fait dans tous les autres secteurs et ordres d'enseignement, en levant tous les obstacles règlementaires et financiers;
- D'ouvrir l'enveloppe fermée de la formation générale des adultes comme jalon important d'une réelle stratégie nationale de lutte à l'analphabétisme.

### **Recommandation n° 17**

Les centrales syndicales demandent au gouvernement d'accorder un financement accru pour le rehaussement des compétences de base (littératie, numératie et littératie numérique).

**Recommandation n° 18**

Les centrales syndicales recommandent de recourir à la fiscalité pour encourager la main-d'œuvre expérimentée à demeurer sur le marché du travail ou à y revenir. En outre, elles enjoignent le gouvernement à explorer d'autres moyens, assortis d'incitatifs financiers, afin d'adapter les milieux de travail à la main-d'œuvre expérimentée en ayant pour objectif de contrer l'âgisme, d'améliorer la transition entre le travail et la retraite et le maintien en emploi, de rendre disponible et d'adapter la formation et l'organisation du travail de cette main-d'œuvre.

**Recommandation n° 19**

Les centrales syndicales recommandent que des efforts supplémentaires et plus structurants en francisation et en reconnaissance des acquis soient réalisés. Elles recommandent en outre que le gouvernement soutienne davantage les employeurs offrant aux personnes immigrantes, temporaires ou permanentes, l'opportunité de se franciser durant leur travail.

**Recommandation n° 20**

Les centrales syndicales demandent qu'un revenu viable soit garanti à l'ensemble de la population québécoise, notamment en haussant le taux horaire du salaire minimum à 18 \$ de l'heure et en relevant l'ensemble des prestations d'assistance sociale au niveau du Programme de revenu de base.

**Recommandation n° 21**

Les centrales syndicales recommandent de bonifier le budget de la CNESST afin que cette dernière puisse pleinement supporter les milieux de travail, dans la foulée de la LMRSSST et des allègements au PTET (services aux partenaires, formations, inspectorat, Escouade TET). Elles recommandent en outre qu'une attention particulière soit apportée aux milieux de travail non syndiqués.